

80^e ANNIVERSAIRE DE LA LIBÉRATION UN BEL HOMMAGE !



Square du Souvenir français - Lorette

CONSEIL MUNICIPAL

Vote du budget

// 10-11

VIE QUOTIDIENNE

Le Parc Louis Aragon :
le poumon vert de Lorette

// 41

CULTURE

La nouvelle
saison culturelle

// 44-45

LES COMMÉMORATIONS DU 8 MAI 1945 CÉLÉBRÉES LE 10 MAI 2025 À LORETTE

Une vue impressionnante de la commémoration. Les Lorettoises, les Lorettois et leurs enfants étaient présents. Beaucoup de recueillement et d'émotion à l'égard des trois pays alliés qui nous ont défendus.

// 15-22



VOTRE MAIRIE

Hôtel de ville

Place du III^e Millénaire
42420 LORETTE

Tél. : 04 77 73 30 44

Fax : 04 77 73 40 33

E-mail : mairie@ville-lorette.fr

Site internet : www.ville-lorette.fr

Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi*
de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

***FERMÉ LE MARDI APRÈS-MIDI**

LE KIOSQUE

Ville de Lorette

BULLETIN D'INFORMATIONS TRIMESTRIEL

Directeur de la publication :

Gérard Tardy, Maire

Chargée de la communication
pour le Kiosque :

Marcelle Célibert,

Conseillère municipale déléguée

E-mail : kiosque@ville-lorette.fr

Conception graphique :

Sophie Prévost

www.sographie.com

Tél : 06 12 65 16 75

crédit photo : Freepik

Impression :

SUD OFFSET

Tél : 04 77 80 03 76

Dépôt légal 2^e trimestre 2025

Tirage moyen : 2 650 exemplaires



M. Gérard Tardy,
Maire de Lorette

3,3 MILLIARDS DE DETTES POUR LA FRANCE !

HONTE À VOUS
QUI NOUS AVEZ GOUVERNÉ
OU QUI NOUS GOUVERNE
ACTUELLEMENT !

Je n'aurais pas de mots assez durs, tout en restant poli, pour qualifier toutes et tous ces tristes politiciens qui ont gouverné la France depuis 50 ans...

Ils n'ont sûrement pas toutes et tous les mêmes responsabilités dans notre désastre national mais le fait qu'ils restent aux manettes en fait des complices.

Il n'y a pas besoin d'ouvrir les yeux pour constater dans quel désastre nos politiciens de tous bords nous ont conduits. Le résultat est tellement criant que c'est devenu le sujet d'actualité quotidien des Français.

LA FRANCE MARCHE À LA GODILLE !

Depuis 50 ans, aucun gouvernement qui a siégé pour nous gouverner n'a eu le courage de prendre les mesures radicales qui s'imposaient pour arrêter d'endetter la France. Ils se sont tous fait élire avec des promesses qu'ils ne tenaient pas une fois au pouvoir. Leur seule méthode pour essayer de résorber la dette a été d'appauvrir les contribuables en ne cessant de créer des impôts et des taxes nouvelles.

NOUS SOMMES LE PAYS EUROPÉEN LE PLUS FISCALEMENT TAXÉ !

**NOUS CROULONS SOUS LES IMPÔTS ET LES CHARGES !
MALGRÉ CES DÉPLORABLES MESURES, LA DETTE DE LA
FRANCE CONTINUAIT À GROSSIR !**

Toujours dans le but d'essayer de résorber la dette, les gouvernements, peu respectueux de l'intérêt général des Français, ont pris la décision en 2009 d'appauvrir les communes en leur supprimant une grosse partie de la DGF : la Dotation Globale de Fonctionnement, que l'État verse à chaque commune en fonction de sa taille chaque année.

Je vous l'ai souvent confirmé par écrit, LORETTE a perdu, depuis 2009, 5 millions d'euros en cumulant toutes les diminutions de la DGF jusqu'à la fin 2024.

Je vous rappelle que la DGF est le principal apport, après les impôts locaux, pour assurer le bon fonctionnement des communes ! DE NOTRE COMMUNE !

Forts de nos engagements électoraux depuis 35 ans, non seulement nous n'avons pas augmenté les taux des impôts décidés par la Ville, mais, au fil du temps, nous les avons baissés de 14,52 % afin de maintenir votre pouvoir d'achat.

Depuis les calamiteuses restrictions budgétaires de la DGF en 2009, nous avons fait le choix de continuer à vous donner du pouvoir d'achat en maintenant la baisse constante de nos impôts, tout en créant un très fort développement de notre commune.

Force est de constater que Lorette s'est métamorphosée. Elle s'est beaucoup embellie !

En 2009, la rudesse des restrictions budgétaires de l'État sur la DGF a été d'autant plus difficile à supporter que nous sortions d'une intégration forcée dans Saint-Étienne Métropole, en 2003. Si, par la loi, nous conservions le produit de la taxe professionnelle des entreprises arrêté à la date de notre intégration, depuis 2003, c'est Saint-Étienne Métropole qui encaisse en totalité les taxes des entreprises nouvelles. Saint-Étienne Métropole ne nous reverse que la part connue avant 2003.

CETTE INTÉGRATION DANS SAINT-ÉTIENNE METROPOLE nous a beaucoup enlevé des marges de manœuvre dans la gestion de nos finances, même s'il y a des contreparties.

Malheureusement, « tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle se casse... ».

Ainsi à la présentation du budget primitif 2025, il est apparu que le total des dépenses était supérieur au total des recettes d'environ 77 000 €.

Il faut savoir que cette situation qui est dû essentiellement à la perte des recettes de la DGF décidée par l'État, nous a fait fondre notre marge d'autofinancement. En clair, il convient de reconstituer des réserves pour retrouver notre légendaire sérénité financière.

Il n'y avait pas d'autre solution cette fois-ci que de rompre, à contrecœur, avec nos engagements électoraux, qui étaient de ne pas augmenter les taux des impôts des Lorettois. En faisant adopter au Conseil Municipal du 8 avril dernier, une augmentation de 8 % de nos taux LORETTOIS d'impositions. Soit une nouvelle rentrée de recette de plus ou moins 181 000 €.

Cette décision, très lourde à prendre, nécessitera, malgré tout, d'être très exigeant dans la recherche de sources d'économies.

C'est dans cet esprit, que cela ne plaise pas à tous les élus qui voudraient continuer à supporter les déficits d'exploitation que la PSU (Prestation de Service Unique) créée à la crèche Coline et Colas, nous ne pouvons pas continuer à payer pour tous les enfants inscrits, qu'ils soient de Lorette ou de communes extérieures.

Il n'est pas concevable que les contribuables Lorettois payent des impôts pour renflouer les déficits de la crèche, causés par des enfants dont leurs parents ne payent aucun impôt à Lorette.

**C'EST CELA, DÉFENDRE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL !
CETTE DOCTRINE EST CELLE QUE TOUS LES
MEMBRES DE LA MAJORITÉ ONT APPROUVÉ.
PERSONNELLEMENT, J'EN SUIS LE GARANT !**

D'ailleurs, le mardi 20 mai dernier, le conseil municipal a adopté à l'unanimité une délibération qui accorde 91 000 € à Coline et Colas pour renflouer ses déficits d'exploitation, que lui impose la CAF par l'implication de la PSU, à la condition que 100 % des enfants inscrits soient Lorettois.

Actuellement, le ratio est de 30 enfants inscrits, pour seulement 18 Lorettois. Vous le voyez, il y a un fossé de 40 %, représenté par le nombre des enfants extérieurs à la commune dont leurs parents ne payent aucun impôt à Lorette.

**CE N'EST PAS AU CONTRIBUABLE LORETTOIS DE
PAYER À LEUR PLACE !**

Contrairement aux bruits qui courent, **COLINE ET COLAS N'EST PAS EN DANGER DE FERMETURE.**

La loi du 18 décembre 2023 et son décret du 21 mars 2025 impose à toutes les communes de prendre en charge les besoins de la Petite Enfance de 0 à 3 ans.

Dans ces conditions, il appartient à Coline et Colas d'aller rechercher la part des déficits auprès des communes qui ont des enfants inscrits à la crèche Coline et Colas.

Le Maire Gérard Tandy



ÉDITORIAL	// 2-3
SOMMAIRE	// 4

CONSEIL MUNICIPAL

CM du 8 avril 2025	// 5-9
Budget primitif 2025	// 10-11
CM du 20 mai 2025	// 12-14

ZOOM

Les commémorations du 8 mai 1945	// 15-22
L'assemblée plénière du CIVIL	// 23-25

SOLIDARITÉ

CCAS	// 26
Secours populaire / Dynamic Club	// 27
Don du sang / Aide alimentaire	// 28

SANTÉ

Le plan « Canicule » à Lorette	// 29
--------------------------------------	-------

ENFANCE

Le Réseau Petite Enfance (RPE)	// 30
Le Pôle Jeunesse	// 31-32
École Notre Dame	// 33
École Jean de La Fontaine	// 34-35
La crèche Coline et Colas	// 35
Le Centre social	// 36

CADRE DE VIE

La médiathèque / ludothèque et le restaurant scolaire	// 37
--	-------

VIE QUOTIDIENNE

Les travaux des quartiers	// 38-39
Opération façades	// 40
Le parc Louis Aragon : un poumon dans la ville	// 41
CPTS vallée du Gier / La Maison des tresses et lacets	// 42

CULTURE

La médiathèque Yves Duteil	// 43
Feu d'artifice du 14 juillet	// 43
La nouvelle saison culturelle	// 44-45
Journée du 6 septembre 2025	// 46

ASSOCIATIONS SPORTIVES

Lorette's danse bâton / Karaté Club de Lorette	// 47
Le Tennis Club de Lorette / Le Basket Club de Lorette	// 48
Judo Lorétane	// 49

EXPRESSION DES ÉLUS

Alliance pour Lorette / Libre d'agir pour Lorette	// 50
--	-------

INFORMATIONS PRATIQUES	// 51
AGENDA	// 52

CONSEIL MUNICIPAL / MARDI 8 AVRIL 2025

■ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX - EXERCICE 2025

Ce point est présenté par Mme E. ORIOL.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU, l'article 16 de la loi n°2019-1479 de finances pour 2020 qui prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

CONSIDÉRANT qu'il convient de fixer le taux des impôts locaux à percevoir au titre de l'année 2025 ;



Monsieur le Maire vous précise que le Conseil Municipal doit chaque année voter le montant des taux d'imposition communaux.

Monsieur le Maire vous indique que les taux d'imposition de la Commune sont en constante baisse depuis 1989 et qu'ils ont même fortement diminué en 2012 et 2013 de 1,5 % pour chaque exercice, de 0,9 % en 2015, de 0,5 % en 2019 et de 1% en 2022. Depuis 1989, cela représente une baisse totale de 14%.

Cependant, il convient de vous rappeler les nouvelles modalités de vote des taux communaux depuis 2021.

A - Effet sur le taux de taxe d'habitation

L'article 16 de la loi de finances pour 2020 (LF 2020) a instauré la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP). Cette suppression, amorcée par la loi de finances pour 2018, s'est étalée progressivement, jusqu'à 2023. Pour les 80 % des foyers les plus modestes (au sens de leurs revenus fiscaux), la baisse de la taxe d'habitation a été portée à 30 % en 2018, 65 % en 2019 pour une suppression complète en 2020. Pour les 20 % des foyers restants, les mêmes baisses successives se sont étalées de 2021 à 2023.

Seule la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) est maintenue. Désormais, depuis le 1^{er} janvier 2023, la Commune doit en voter le taux. Le produit prévisionnel de TH sur les résidences secondaires (THRS) à percevoir en 2025 est notifié sur l'état 1259.

B - Transfert de la part départementale de TFB à Lorette

La suppression de la THRP est totalement compensée par le transfert à notre profit de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB). Pour supprimer les écarts de produits

générés par ce transfert, un dispositif d'équilibrage est mis en place.

Afin que le transfert de la part départementale de TFB soit neutre pour le contribuable, les exonérations et abattements de TFB communaux sont recalculés chaque année pour tenir compte des différences de politiques fiscales pratiquées sur la commune de Lorette et le département.

Le transfert sera réalisé par cumul du taux de TFB voté en 2020 par la Commune (soit 22,15 %) avec celui voté en 2020 par le Département (soit 15,30 % pour la Loire) pour former un taux de référence de 37,45 %.

La Commune doit donc voter son taux TFB 2025 en tenant compte de ce taux de référence qui peut être modifié.

C - Détermination d'un coefficient correcteur par la DGFIP

L'équilibre de ce transfert est assuré par un coefficient correcteur afin que le produit de TFB transféré coïncide à l'euro près au montant de la ressource de THRP perdu. Le dispositif consiste à quantifier sous la forme d'un coefficient, la différence constatée entre la perte du produit de la THRP et le produit supplémentaire ou non résultant du transfert de la part départementale de la TFB.

Le coefficient correcteur a été établi à 0,948853.

D - Impact de la réduction de moitié de la base d'imposition des établissements industriels

Depuis le 1^{er} janvier 2021, les bases d'imposition des établissements industriels pour la TFB seront réduites de moitié. L'Etat versera à la Commune de Lorette, une compensation égale chaque année à la perte de bases résultant de la réduction de moitié de la valeur locative cadastrale (en 2025 : prévision de 250 845 €).

E - Encadrement du vote des taux

- Le vote de taux de TFB est libre. Cependant, ce taux ne pourra pas excéder deux fois et demie le taux le plus élevé entre la somme du taux moyen de TFB constaté au niveau national dans l'ensemble des communes minoré de la part métropolitaine et du taux du département ;
- Le taux de TFNB ne peut pas augmenter plus vite que celui de TFB ;
- Si le taux de TFB diminue alors celui de TFNB doit diminuer au moins dans les mêmes proportions ;
- Des règles spécifiques concernent les communes qui ont augmenté leur taux de TH entre 2017 et 2019. En ayant diminué ses taux, la Commune de Lorette n'est pas concernée.

Monsieur le Maire vous propose, pour l'exercice 2025, d'augmenter de 8%, les taux communaux d'imposition des taxes foncières sur le bâti et le non bâti, ainsi que celui de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Il vous invite à fixer les taux des impôts communaux ainsi qu'il suit :

- la taxe foncière sur les propriétés bâties à 40,05 %
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 54,54 %
- la taxe d'habitation sur les résidences secondaires à 11,37 %

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à la majorité la proposition de son Président.
4 VOTES CONTRE : M. DECOT Dominique, M. LEQUEUX Julien, MME MOULIN Justine, MME PITZALIS Maud.*

■ ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES, SPORTIVES, SOCIALES ET SCOLAIRES POUR L'ANNÉE 2025

Monsieur le Maire vous rappelle que les associations éligibles peuvent formuler deux types de demande :

- **une subvention de fonctionnement** : cette subvention est une aide financière de la Commune à l'exercice de l'activité ou des activités courantes de l'association. Le montant est variable selon les critères d'attribution.
- **une subvention dite exceptionnelle ou événementielle** : cette subvention peut être demandée pour la réalisation d'une activité spécifique ou pour une opération particulière. Celle-ci ne sera versée qu'après la réalisation de l'action

concernée et sur présentation de justificatifs (factures, rapport d'activité, etc.).

L'attribution de subvention n'est pas une dépense obligatoire pour la Commune. Elle est soumise à la libre appréciation du conseil municipal. Seule l'assemblée délibérante peut déclarer une association éligible ou pas. La subvention est facultative, précaire et conditionnelle.

Pour être éligible, l'association doit :

- être une association dite loi 1901 ou une coopérative scolaire ;
- avoir son siège social, son activité principale ou un impact réel pour la

commune de Lorette ;

- avoir des activités conformes aux critères de la Commune ;
- avoir présenté une demande conformément aux dispositions prévues dans le formulaire de demande de subvention ;
- depuis 2022, avoir signé un contrat d'engagement républicain.

L'association ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée. Le contrôle a pour but de juger du bon emploi de la subvention par rapport à l'objectif prévu.

LES ASSOCIATIONS CULTURELLES ET DE L'ENSEIGNEMENT

	MONTANT PROPOSÉ EN 2025	MONTANT ATTRIBUÉ EN 2024
Arabesque - fonctionnement	132,00 € 132,00 €	132,00 € 132,00 €
Jeunesse Au Plein Air - fonctionnement	132,00 € 132,00 €	132,00 € 132,00 €
Lire et faire lire - fonctionnement	132,00 € 132,00 €	132,00 € 132,00 €
Association Sportive du CES Exbrayat - fonctionnement	120,00 € 120,00 €	120,00 € 120,00 €
CERPI - fonctionnement	133,50 € 133,50 €	135,00 € 135,00 €
FCPE (Lorette) - fonctionnement	615,00 € 615,00 €	615,00 € 615,00 €
Parents d'élèves du CES Exbrayat - fonctionnement	150,00 € 150,00 €	150,00 € 150,00 €
Dictée en fête - fonctionnement	160,00 € 160,00 €	160,00 € 160,00 €
Studio Corps etJazz - fonctionnement	120,00 € 120,00 €	120,00 € 120,00 €
BTP CFA Loire - fonctionnement 50€ / apprenti	500,00 € 500,00 €	400,00 € 400,00 €
Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Rhône - fonctionnement 50 €/apprenti	400,00 € 400,00 €	0,00 € 0,00 €
Université pour Tous - fonctionnement	150,00 € 150,00 €	150,00 € 150,00 €
Plaisir de chanter - fonctionnement	132,00 € 132,00 €	
Not'Musique - fonctionnement	132,00 € 132,00 €	
EMAS LORETTE - fonctionnement	2 500,00 € 2 500,00 €	2 500,00 € 2 500,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

LES ASSOCIATIONS SPORTIVES

	MONTANT PROPOSÉ EN 2025	MONTANT ATTRIBUÉ EN 2024
Le Sporting Club de la Grand-Croix / Lorette - fonctionnement	4 286, 80 € 2 296, 00 €	3 921,40 € 1 951,60 €
- contractuelle non formalisée (licenciés – 18 ans)	940, 80 €	739,80 €
- frais d'arbitrage (25% des dépenses - sur justificatifs)	750, 00 €	750,00 €
- formation éducateurs (sur justificatifs)	300, 00 €	480,00 €
L'Union Cyclo du Gier - fonctionnement	100,00 € 100,00 €	373,00 € 373,00 €
La Société de Chasse de Lorette - fonctionnement		258,30 € 258,30 €
Quadratur - fonctionnement	559,00 € 559,00 €	559,00 € 559,00 €
Le Tennis Club de Lorette - fonctionnement	1 126,50 € 975,80 €	1 425,90 € 1 234,10 €
- contractuelle non formalisée (-18 ans)	150,70 €	191,80 €
Judo Club Loretane - fonctionnement	3 285,00 € 2 353,40 €	2 959,50 € 2 123,80 €
- contractuelle non formalisée (-18 ans)	931,60 €	835,70 €
Les Edelweiss de Lorette - fonctionnement	1 727,30 € 1 234,10 €	1 274,60 € 918,40 €
- contractuel (-18 ans)	493,20 €	356,20 €
Karaté Club Lorette - fonctionnement	1 063, 90 € 903, 60 €	1 189,80 € 861,00 €
- contractuelle non formalisée (-18 ans)	260, 30 €	328,80 €
Le Basket club de Lorette - fonctionnement bureau (bénévoles + Licenciés)	2 977,00 € 1 377,60 €	2 623,30 € 1 119,30 €
- contractuelle non formalisée (-18 ans)	369,40 €	274,00 €
- frais d'arbitrage (25% des dépenses - sur justificatifs)	750,00 €	750,00 €
- subvention formation	480,00 €	480,00 €
BMX Club Vallée du Gier - fonctionnement	568,80 € 459,20 €	441,60 € 373,10 €
- contractuelle non formalisée (-18 ans)	109,60 €	68,50 €
Rugby Club Pays du Gier - fonctionnement	399,20 € 344,40 €	
- contractuelle non formalisée (-18 ans)	54,80 €	
La Pétanque Lorettoise - fonctionnement	472,00 € 472,00 €	472,00 € 472,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.



Monsieur le Maire rappelle que si des membres du Conseil Municipal sont membres des bureaux ou même simple adhérents des associations, pour lesquelles des subventions sont présentées au vote, ils ne pourront pas prendre part aux votes, conformément à des jurisprudences récentes. S'ils le font, cela sera à leurs risques et périls à titre individuel.

LES ASSOCIATIONS SOCIALES

	MONTANT PROPOSÉ POUR 2025	MONTANT ATTRIBUÉ EN 2024
ADMR Vallée du Gier - fonctionnement	150,00 € 150,00 €	150,00 € 150,00 €
Amarose's - fonctionnement	150,00 € 150,00 €	
Banque Alimentaire de Saint-Etienne - fonctionnement	350,00 € 350,00 €	350,00 € 350,00 €
Amicale des donateurs de sang bénévoles de Lorette - fonctionnement	150,00 € 150,00 €	150,00 € 150,00 €
SOS Amitié - Région de Saint-Etienne - fonctionnement		150,00 € 150,00 €
EURECAH 42° Rugissant - fonctionnement	200,00 € 200,00 €	150,00 € 150,00 €
FNATH - Section de La Grand'Croix Lorette - Saint Paul en Jarez - fonctionnement	150,00 € 150,00 €	150,00 € 150,00 €
Anciens Combattants et victimes de guerre - fonctionnement	175,00 € 175,00 €	175,00 € 175,00 €
Association Vie libre - section Rive de Gier - fonctionnement	50,00 € 50,00 €	200,00 € 200,00 €
Souvenir Français -Section Cantonale - fonctionnement	150,00 € 150,00 €	150,00 € 150,00 €
Amicale des anciens Résistants du Gier - fonctionnement ARG	175,00 € 175,00 €	175,00 € 175,00 €
As de Trèfle - fonctionnement	150,00 € 150,00 €	150,00 € 150,00 €
LOIRE ALZHEIMER - fonctionnement	200,00 € 200,00 €	200,00 € 200,00 €
Les restos du Cœur - fonctionnement		200,00 € 200,00 €
Aide alimentaire lorettoise - fonctionnement	560,00 € 560,00 €	560,00 € 560,00 €
PRISME 21 - fonctionnement	100,00 € 100,00 €	150,00 € 150,00 €
Résurgence Transhépate - fonctionnement		100,00 € 100,00 €
Dynamic Club - fonctionnement	150,00 € 150,00 €	150,00 € 150,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

LES ASSOCIATIONS SCOLAIRES

Monsieur le Maire vous précise que malgré la crise inflationniste exceptionnelle impactant directement les comptes des collectivités territoriales, il propose cette année de maintenir les bases de calcul servant à déterminer le montant des subventions allouées aux écoles publiques et privées de la Commune.

Les sommes attribuées ou prises en charge directement par la Commune sont définies pour l'année scolaire 2025-2026 sur la base des effectifs connus à la rentrée scolaire. Elles seront versées à l'association éducative et culturelle Jean de la Fontaine, à l'ADLE Marie Curie, à l'OGEC Notre Dame sous forme de subventions ou directement prises en charge par le budget général de la Commune en ce qui concerne les écoles publiques uniquement, jusqu'à concurrence des forfaits définis ci-dessous.

Monsieur le Maire vous propose :

1. d'attribuer pour l'année scolaire 2025-2026 les subventions suivantes dans le tableau ci-après.
2. d'imputer au budget général ces mouvements financiers.

	PROPOSITION 2025-2026
ADLE Ecole Jean de la Fontaine	
Classes vertes ou de neige ou sortie à la journée (<i>sur justificatifs</i>)	4 233,87 €
Opération "spectacles" (<i>sur justificatifs</i>)	8,77 € / élève
Fournitures scolaires	31,85 € / élève
ADLE Ecole Marie CURIE	
Classes vertes ou de neige ou sortie à la journée (<i>sur justificatifs</i>)	1 943,10 €
Opération "spectacles" (<i>sur justificatifs</i>)	8,77 € / élève
Arbre de Noël (<i>sur justificatifs</i>)	11,26 € / élève
Fournitures scolaires	25,45 € / élève
OGEC de l'école Notre Dame (hors subvention du contrat d'association)	
Classes vertes ou de neige ou sortie à la journée (<i>sur justificatifs</i>)	
- Primaire	1 661,40 €
- Maternelle	999,00 €
Arbre de Noël des enfants scolarisés en maternelle (<i>sur justificatifs</i>)	11,26 € / élève
Opération "spectacles" (<i>sur justificatifs</i>)	8,77 € / élève

M. LEQUEUX Julien indique que lors de la commission, il n'y avait pas grand-chose à faire car le Maire avait déjà toutes les propositions en main. Il demande à Mme BONNARD Joëlle si elle a reçu les informations complémentaires de l'école Jean de La Fontaine, ce à quoi elle répond par la négative.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.



MISSION LOCALE GIER PILAT COTISATION 2025

Monsieur le Maire vous précise que chaque année, la Mission Locale Gier Pilat, sollicite le renouvellement de l'adhésion de la Commune à cet organisme qui a vocation à accompagner les jeunes de 16 à 25 ans pour trouver une formation ou un emploi. La demande de cotisation pour l'année 2025 a été réceptionnée en Mairie le 28 mars 2025.

Monsieur le Maire vous propose :

1. de confirmer le maintien de l'adhésion de la Commune pour 2025 à la Mission Locale ;
2. de fixer la cotisation à 4 888,62 € pour l'année 2025 (soit 0,99 €/habitant, maintien par rapport à 2024) ;
3. d'imputer la dépense au budget général de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

S.I. GIER DORLAY PARTICIPATION 2025

Monsieur le Maire vous précise que la Commune de LORETTE verse chaque année une participation financière au Syndicat Intercommunal Gier Dorlay. Lors de son débat des orientations budgétaires en date du 7 février 2025, le comité syndical l'a fixée à 76 654, 50 € pour chacune des deux communes adhérentes, LORETTE et LA GRAND'CROIX.

Monsieur le Maire vous propose, par conséquent :

1. de verser au Syndicat Intercommunal Gier Dorlay, une participation de 76 654,50 € pour l'année 2025 ;
2. d'imputer la dépense au budget général de la Commune ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

PARC NATUREL RÉGIONAL PILAT RENOUVELLEMENT ADHÉSION EN 2025

Ce point est présenté par M. LETO Francesco.

Monsieur le Maire vous informe que la Commune de Lorette est adhérente de plusieurs organismes ou associations.

Monsieur le Maire vous propose de renouveler l'adhésion à l'organisme suivant pour l'année 2025 et de régler les cotisations afférentes :

ORGANISME	Modalités de calcul de la cotisation	Cotisation 2025
Parc Naturel Régional (PNR) du Pilat	0,03 €/habitant	146, 88 €

M. LEQUEUX Julien demande ce qu'apporte cette cotisation à la commune de Lorette.

M. LETO Francesco explique que Lorette fait partie des 17 villes porte du Parc.

M. le Maire poursuit en indiquant que cela n'apporte pas grand-chose à la ville.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

AIDE À L'ENFANCE CONVENTION D'AIDE AUX VACANCES ENFANTS

Ce point est présenté par Mme FAYELLE Chantal.

Monsieur le Maire vous rappelle que depuis de très nombreuses années, la Commune a conclu un partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire, afin de bénéficier du dispositif « Aide au temps libre – VACAF » qui permet l'octroi d'une aide complémentaire au financement de l'ALSH Pôle Jeunesse de Lorette. Elle est versée par la CAF en tiers payant à la Commune, en contrepartie de l'organisation de séjours pendant les vacances pour les enfants et adolescents des familles à bas revenus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

La précédente convention est arrivée à terme le 31 décembre 2024.

Monsieur le Maire vous propose :

1. de l'autoriser à signer une convention de partenariat avec la caisse d'Allocations Familiales de la Loire dans le cadre du dispositif « VACAF – Aide aux vacances enfants » établie pour une durée du 1^{er} janvier 2025 au 10 janvier 2028 ;
2. d'imputer les recettes au budget général.

DÉNOMINATION DE LA NOUVELLE CANTINE SCOLAIRE

Monsieur le Maire vous rappelle que la Commune est en train de construire un nouveau restaurant scolaire, voie Jean Mugniery.

Il convient de dénommer formellement par délibération du Conseil Municipal, ce futur espace.

Monsieur le Maire vous rappelle que la direction de l'école Jean de la Fontaine a sollicité les enfants des CM1 et CM2 pour qu'ils émettent un choix de plusieurs appellations possibles à proposer aux membres du Conseil municipal. Par une

consultation écrite, 6 propositions ont été ensuite soumises à l'ensemble des membres du conseil municipal. Les 2 propositions majoritaires ont ensuite été soumises pour vote final aux enfants de l'école Jean de la Fontaine. La proposition « La table des écoliers » a récolté la majorité absolue des suffrages exprimés. Monsieur le Maire vous propose donc de baptiser le futur restaurant scolaire, situé voie Jean Mugniery « LA TABLE DES ÉCOLIERS ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

■ APPROBATION DE LA PROCÉDURE DE DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL HAMEAU GIRARD

Par délibération n°2023-01-09 en date du 26 janvier 2023, la Commune a lancé une procédure de déclassement du domaine public communal d'un espace situé au 7, Hameau Girard.

Ce terrain, ayant fait l'objet d'un document d'arpentage pour déterminer la superficie exacte, dispose d'une nouvelle référence cadastrale temporaire avant déclassement (B 1309 de 29 m²). Préalablement, un arrêté de voirie portant nouvel alignement a été dressé le 30 novembre 2021 et le terrain a été juridiquement désaffecté par Saint-Etienne Métropole par décision n°2022-01222 en date du 13 décembre 2022.

Cette procédure a par ailleurs fait l'objet d'une enquête publique du 13 mars 2023 au 29 mars 2023 inclus, soit une durée réglementaire de 15 jours.

Il est donc désormais possible de constater la désaffectation matérielle du bien et d'acter son déclassement du domaine public et son reclassement dans le domaine privé communal en vue de sa cession ultérieure.

Ainsi :

VU, l'article L 1413-3 du Code de la Voirie Routière, relatif au déclassement de voies communales, après enquête publique effectuée selon les modalités prévues aux articles R 141-4 à R 141-10 dudit code ;

VU, l'article L 1411-4 et suivants du Code de la Voirie Routière, fixant les conditions de réalisation des enquêtes publiques relatives au déclassement des voiries communales ;

VU, l'arrêté métropolitain du 30 novembre 2021 portant nouvel alignement ;

VU, la décision métropolitaine n°2022-01222 en date du 13 décembre 2022 désaffectant le bien

VU, la délibération n°2023-01-09 du 26 janvier 2023 lançant la procédure de déclassement du domaine public ;

VU, le plan de division établi par la société GEOLIS, géomètre expert délimitant le terrain communal déclassé ;

VU, l'enquête publique de déclassement du domaine public communal d'une partie de la voie Hameau Girard du 13 au 29 mars 2023 ;

VU, l'avis favorable du commissaire enquêteur dans son rapport et ses conclusions motivées en date du 31 mars 2023

Monsieur le Maire propose :

- 1. de constater la désaffectation** de la parcelle cadastrée B 1309 d'une superficie de 29 m² sise Hameau Girard, telle qu'elle figure sur le document d'arpentage établi par la société GEOLIS ;
- 2. de procéder au déclassement** du domaine public communal de ladite emprise ;
- 3. de décider de son incorporation** dans le domaine privé communal, conformément à l'article L 2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;
- 4. de l'autoriser à signer** tout acte et documents en vue de la réalisation de cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

■ ACQUISITION DE GRÉ À GRÉ D'UN TERRAIN SIS IMPASSE JULES VALLÈS APPARTENANT AUX CONSORTS MAZENCIEUX

Monsieur le Maire vous indique qu'il a reçu un courrier en date du 26 février 2025 des consorts MAZENCIEUX proposant à la Commune de Lorette, la cession de la parcelle cadastrée section B numéro 215, sise impasse Jules Vallès, d'une contenance de 345 m².

En amont, Monsieur le Maire s'était rapprochée d'eux pour les informer que la Commune était acheteuse. Il vous précise en effet que cette parcelle présenterait un intérêt pour la Commune afin de créer un évacuateur d'eaux pluviales qui serait raccordé au ruisseau le Grézieux.

Monsieur le Maire vous informe qu'il a proposé un prix d'acquisition fixé à l'euro symbolique.

L'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat n'est pas requis.

Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire vous propose :

1. d'acquérir la parcelle cadastrée section B numéro 215, sise Impasse Jules Vallès, à l'euro symbolique aux consorts MAZENCIEUX ;

2. de confier à Hervé THIBOUD, notaire à RIVE DE GIER, le soin d'officialiser cette transaction ;

3. de prendre en charge tous les frais liés à cette acquisition et notamment les frais de notaire ;

4. de l'autoriser lui ou l'un de ses adjoints à signer tout document utile à cet effet ;

5. d'imputer les dépenses afférentes à cette opération au budget général de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.



À NOTER

L'intégralité des comptes-rendus du Conseil Municipal est disponible et consultable en Mairie.

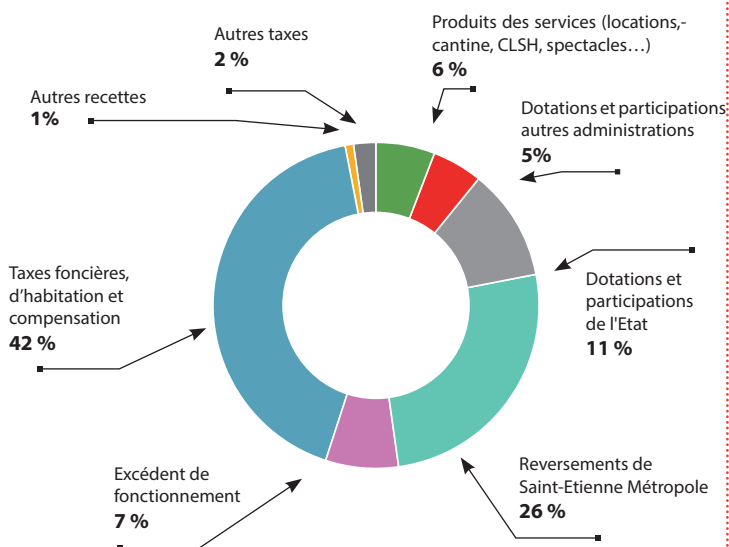
CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2025/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

A Lorette, nous voulons maintenir nos services à la population, nous voulons continuer à développer la ville, la rendre toujours plus attrayante et agréable. Mais pour cela, nous devons compter sur nos ressources propres et les demandes de subventions exceptionnelles. L'état ne nous aide plus, au contraire, puisque depuis 2009 notre dotation globale de fonctionnement a été diminuée de 5 500 000 €. La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour les ménages depuis 2023 fait planer une

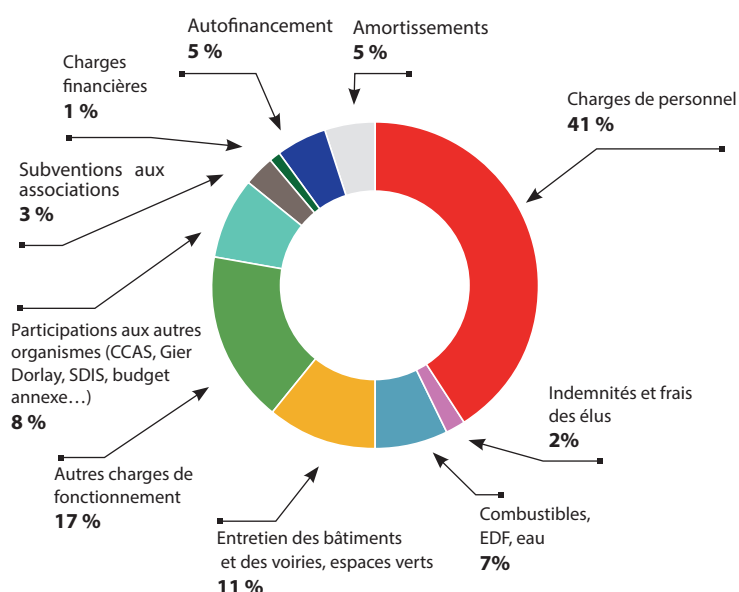
incertitude sur nos recettes et déresponsabilisent, devant les frais d'entretien de la commune, plus de 40% des foyers qui ne paient pas un centime d'impôt à la commune. Le mécanisme mis en place cette année dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation doit compenser cet impôt, que nous ne percevons plus. A ce jour, nous n'avons aucune visibilité sur la pérennité de ce mécanisme de compensation.

■ FONCTIONNEMENT : 6 058 235 €

RECETTES



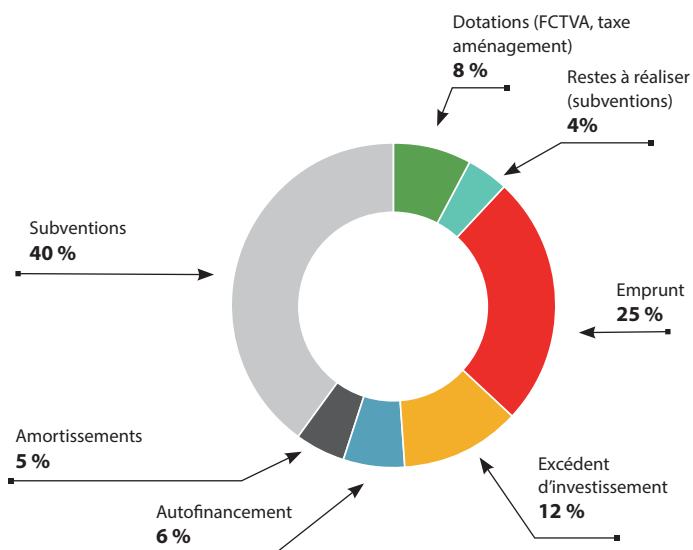
DÉPENSES



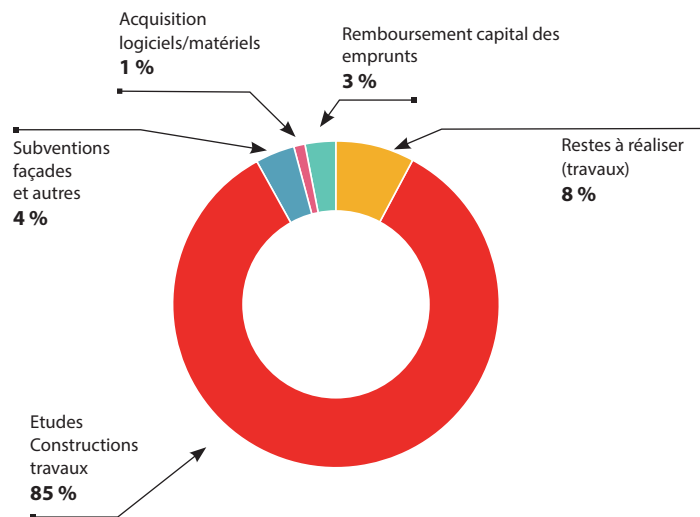
Le budget d'une collectivité doit obligatoirement être équilibré entre recettes et dépenses.

■ INVESTISSEMENT : 4 973 335 €

RECETTES



DÉPENSES



Le budget d'une collectivité doit obligatoirement être équilibré entre recettes et dépenses.

PROJETS ET ESTIMATIONS

Malgré une récession financière catastrophique imposée par l'Etat aux communes, nous formulons le vœu de maintenir envers et contre tout, la marche en avant de notre commune et c'est dans ce but que nous réaliserons encore des investissements ambitieux qui donnent du travail aux entreprises et développent le rayonnement de notre commune. Il faut noter que les sommes annoncées ci-dessous correspondent à l'année budgétaire 2025.



PROJETS TRAVAUX DE VOIRIE

VOTÉS AU BP/2025

- Aménagement du quotidien150 000 €
- Travaux divers voiries.....50 000 €
- Bâtiments communaux.....100 000 €
- Eclairage public.....70 000 €
- Vidéo surveillance15 000 €
(aménagement divers suite)
- Déconstruction 82 rue Jean Jaurès.....110 000 €
- Déconstruction 25 rue Jean Jaurès.....180 000 €
- Avance ZAC Côte Granger.....350 000 €

PROJETS DE CONSTRUCTIONS (TTC)

- Construction du théâtre1 226 762 €€
- Isolation écoles publiques50 000 €
- Agrandissement de la bibliothèque.....415 382 €
- Construction d'une nouvelle cantine783 227 €
- Etanchéité Complexe sportif.....5 000 €
(aménagement divers suite)
- Remise en état des locaux Coline et Colas.....50 000 €

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2025/ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

PROMESSE TENUE... POUR PARTIE !

Ne pas augmenter les taux communaux plus que l'augmentation du pouvoir d'achat des ménages ! Voilà 35 ans que ça durait !

Le conseil municipal du 8 avril 2025 a dû prendre une difficile décision d'augmenter de 8% les taux des impôts locaux, après les avoir baissés de 14,52 % pendant 35 ans.

Depuis 2022, la compensation de la perte de la taxe d'habitation par la part du foncier bâti qu'encaissaient les départements représente une surtaxe de 15,30 % qui se rajoute à notre taux historique de nos taux.

HONTE ! à tous les gouvernements qui se succèdent depuis 50 ans et qui ont généré plus de 3 300 milliards d'euros de dettes.



Lorette peut se targuer de subvenir le mieux possible à l'accompagnement des enfants et des familles.

Lorette peut se targuer de soutenir l'économie et l'emploi par la stabilité des impôts et le maintien des investissements.

ÉVOLUTION DES TAUX D'IMPOSITION DEPUIS 1989

le tableau ci-dessous montre l'évolution des taux d'imposition depuis 1989. Le taux annoncé cette année sur la taxe foncière comprend les 15,30 % récupérés au département.

	1989	1990	1991 à 1998	1999 à 2005	2006 à 2011	2012	2013 à 2014	2015 à 2018	2019	2020 à 2021	2022 à 2024	2025
TAXE D'HABITATION	12,10 %	11,78%	11,31%	11,20 %	11,00 %	10,84 %	10,68%	10,58 %	10,53 %	/	/	/
TAXE FONCIER BÂTI	25,48 %	24,81 %	23,82 %	23,59 %	23,16 %	22,81 %	22,47%	22,26 %	22,15 %	22,15%	21,78%	40,05%
TAXE FONCIER NON BÂTI	58,88 %	57,15 %	54,86 %	54,31 %	53,33 %	52,53 %	51,74%	51,27 %	51,07 %	51,07%	50,50%	54,54%
TAXE PROFES-SIONNELLE	17,69 %	17,22 %	16,53 %	16,36 %	S.E.M.	S.E.M.	S.E.M.	S.E.M.	S.E.M.	S.E.M.	S.E.M.	/

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à la majorité cette augmentation des impôts. Etaient contre M. Dominique DECOT ; Mme Justine MOULIN ; M. Julien LEQUEUX, Mme PITZALIS.

SIGNATURE D'UNE NOUVELLE CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNE DE LORETTE ET L'ASSOCIATION COLINE ET COLAS DU 01/01/2025 AU 31/12/2025 : AVENANT N°1

Monsieur le Maire insiste sur le fait qu'un soutien financier sans précédent a été apporté par la Commune de Lorette en 2023 (74 200 €) et 2024 (58 100 €) à la Crèche Coline et Colas pour permettre de sauver la structure associative qui rencontre de graves difficultés financières.

En accord avec la Caisse d'Allocations Familiales et le Département de la Loire (PMI), des mesures ont été adoptées en 2024 pour permettre de retrouver un équilibre financier sans générer de suppression de postes, et sans diminuer la capacité d'accueil réelle : amélioration du taux de facturation (qui était > 107% sur la structure de Lorette) en permettant d'augmenter le nombre d'accueil occasionnel dans la journée, pouvant ainsi générer un supplément de PSU (Prestation de Service Unique), en fixant le nombre de berceaux théoriques de 21 à 18 en raison des ratios d'encadrement (1 encadrant pour 6 enfants) et en adaptant les contrats avec la fréquentation réelle des enfants.

Monsieur le Maire vous rappelle que la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire a revu les modalités de versement de subventions aux structures de la petite enfance. Dans le cadre de la mise en place des Contrats Territoriaux Globaux (CTG) c'est désormais l'association Coline et Colas qui perçoit la prestation Bonus Territorial soit 29 488, 80 €, au lieu de la Commune (comme dans le contrat Enfance Jeunesse).

Par ailleurs, Monsieur le Maire vous informe que sur les 30 enfants inscrits à la Crèche Coline et Colas à Lorette, seuls 18 sont domiciliés sur la Commune de Lorette. Etant donné que les crèches ne peuvent pas refacturer les 34 % sur les enfants provenant d'autres communes, le législateur génère une perte supplémentaire importante dans la gestion des crèches qui se retrouve à la charge des communes.

Le Conseil Municipal réuni le 14 janvier 2025 par délibération n° 2025-01-10 avait décidé d'apporter un soutien financier pour 6 mois supplémentaires



seulement, à compter du 1^{er} janvier 2025 dans la mesure où la Commune contestait le budget prévisionnel 2025 que l'association lui avait adressé. Il avait alors été estimé que le montant de 58 100 € sollicité par l'association n'est pas envisageable pour la Commune au regard des efforts considérables qu'elle avait déjà consentis depuis 2 ans comme vu précédemment en direction de l'association, et de la situation catastrophique de l'état des finances des communes, conséquence des décisions gouvernementales prises notamment la baisse drastique des dotations que l'Etat lui délivre (pour Lorette, une perte cumulée de 4,5 millions d'euros depuis 2009). Une subvention de 17 250 € pour 6 mois avait alors été décidée d'être octroyée à l'association.

Monsieur le Maire vous rappelle que la Commune dénonce la mise en place de la PSU (prestation de service unique) accordée par la Caisse d'Allocations Familiales aux structures d'accueil des enfants de moins de 4 ans depuis son instauration en janvier 2002 qui a été généralisée au 1^{er} janvier 2005. Il précise que le taux de cette prestation qui intègre les participations financières des familles a été fixé à 66 % du prix plafond

ce qui implique que les 34 % restant soient pris en charge par les collectivités. La crèche Coline et Colas voit de ce fait ses finances pénalisées dans la mesure où la PSU génère un déficit chronique très important puisque cette tarification nationale imposée aux crèches qui souhaitent en bénéficier, leur interdit d'appeler auprès des familles des tarifs cohérents au regard du coût réel du service apporté et des revenus souvent

importants des familles.

Monsieur le Maire vous alerte sur le fait que si la PSU est maintenue plus longtemps, c'est la disparition des crèches auquel il faut s'attendre.

Désormais, la structure réclame une subvention de 91 000 € pour l'année pour pouvoir équilibrer son budget et assurer une trésorerie suffisante notamment pour verser les salaires des agents.

Monsieur le Maire a sollicité le 3 avril 2025, la crèche pour qu'elle lui transmette des pistes d'économies à envisager pour sauver la structure, tout en rappelant que le commissaire aux comptes, jugeant la santé financière de l'association très inquiétante, demandait à l'association de lui présenter un plan de redressement. Depuis, la Commune n'a rien reçu !!!

Entretemps, des réunions téléphoniques et physiques ont été organisées avec la Direction de la Caisse d'Allocations



Familiales de la Loire pour trouver d'autres solutions en soutien des finances de la Ville. Pour cette année, la CAF est prête à accorder une subvention de 76 800 € à la condition que la Commune s'engage à combler le déficit de l'association pendant 15 ans.

Pour ne pas créer de telles contraintes à la veille d'un renouvellement de mandat et devant la situation financière critique pouvant entraîner une fermeture imminente de la crèche, Monsieur le Maire vous propose malgré tout:

1. d'apporter un soutien financier exceptionnel et considérable à cette association de 91 000 € maximum pour l'année 2025 pour combler le déficit de la structure tout en précisant qu'en contrepartie, la Commune ne réalisera pas les travaux de peinture prévus dans le local mis à sa disposition ; Le financement de la structure d'accueil des jeunes enfants, est également déterminé au prorata des heures d'accueil des enfants inscrits dans la structure et

résidant sur la commune de Lorette par rapport au nombre total d'heures facturées. Le montant versé en 2025 à l'association sera donc égal à :

$\{(A \times B \times 0,34) - C\}$ dans la limite de 91 000 € par an} x (E/F)

avec :

A = coût de revient d'une heure de garde (dépendances totales/heures de garde d'enfants) dans la limite du plafond fixé annuellement par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales

B = nombres d'heures de garde d'enfants de 0 à 4 ans sur l'année 2024

C = recettes accessoires (emplois aidés, subventions exceptionnelles,)

E= Nombre d'heures totale de garde en 2024 d'enfants domiciliés sur la commune de Lorette

F = Nombre d'heures totale de garde en 2024 de l'ensemble des enfants.

2. d'accepter les termes de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de financement ci-annexée entre la Commune de Lorette et l'association de la Crèche Coline et Colas, à compter du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2025 ;

3. de l'autoriser à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de financement avec l'association Coline et Colas, lui ou un adjoint dans l'ordre du tableau ;

4. d'imputer la dépense au budget général de la Commune.

5. De transmettre copie de la présente à Monsieur ou Madame le Président de la Caisse Nationale des Allocations Familiales, de l'Association des Maires de France, de l'association des Maires de la Loire 42, des députés et sénateurs de la Loire et de l'association Coline et Colas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

■ RÈGLEMENT DE SERVICE UNIQUE POUR LES SERVICES PUBLICS COMMUNAUX EN DIRECTION DE L'ENFANCE

Monsieur le Maire vous rappelle que la Commune dispose de services publics facultatifs en lien avec l'accueil des enfants : périscolaire, accueil de loisirs, temps d'activités péri-éducatives, restauration et transport scolaire.

La Commune par délibération n°2024-07-82 en date du 3 juillet 2024 avait adopté un nouveau règlement unique pour les services publics communaux en direction de l'enfance.

Le règlement intérieur unique explique aux familles les règles de fonctionnement et d'organisation de ces services, les modalités de règlement des factures, ainsi que les règles de comportement à respecter par les enfants.

Monsieur le Maire vous propose :

1. d'accepter les clauses du présent règlement de service unique pour les services publics communaux en direction de l'enfance à compter du 1^{er} septembre 2025 ;

2. de l'autoriser à le signer ;

3. de le remettre à chaque famille, qui inscrirait ses enfants aux services municipaux susmentionnés, via le portail Familles ;

4. de maintenir le projet éducatif du Pôle Jeunesse tel qu'il a pu être bâti précédemment.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

■ ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ET SOUTIEN FINANCIER EXCEPTIONNELLE À L'ADLE ÉCOLE JEAN DE LA FONTAINE EN 2024-2025

Monsieur le Maire vous rappelle que par délibération n°2024-03-31 en date du 5 mars 2024, la Commune a décidé d'attribuer des subventions aux écoles publiques et privées de la Commune, et notamment à l'école Jean de la Fontaine selon les montants fixés ci-dessous.

ADLE ECOLE JEAN DE LA FONTAINE	
* Classes vertes ou de neige ou sortie à la journée (sur justificatifs)	4 233, 87 €
* Opération "spectacles" (sur justificatifs)	8,77 € / élève
* Fournitures scolaires	31,85 € / élève

Monsieur le Maire vous précise qu'il a été sollicité par la Directrice de l'école pour bénéficier d'une subvention exceptionnelle complémentaire au titre des classes vertes et sorties à la journée pour un montant de 1 196 €

Monsieur le Maire vous propose :

1. d'attribuer pour l'année scolaire 2024-2025 à l'ADLE ECOLE JEAN DE LA FONTAINE en sus des subventions déjà octroyées par délibération n°2024-03-31 en date du 5 mars 2024, la somme de 1 196, 00 € au titre des classes vertes ou sorties à la journée.

2. d'imputer au budget général ces mouvements financiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

■ CONVENTION ENTRE SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE ET LA COMMUNE DE LORETTE POUR « L'INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATION ET ACTES RELATIFS À L'OCCUPATION ET À L'UTILISATION DU SOL »

Monsieur le Maire vous rappelle qu'en application des articles L.410-1 dernier alinéa et L.422-1 du code de l'urbanisme, la commune de Lorette étant dotée d'un Plan Local d'Urbanisme, il délivre au nom de la commune les permis de construire, d'aménager ou de démolir et les certificats d'urbanisme ; il est également compétent pour se prononcer sur les projets faisant l'objet d'une déclaration préalable. Conformément aux dispositions de l'article R.423-15 du code de l'urbanisme, le Maire peut charger un établissement public de coopération intercommunale, soit en l'occurrence Saint-Etienne Métropole, de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme. Dans ce contexte, à la demande des communes qui bénéficiaient de l'instruction par les services de l'Etat, Saint-Etienne Métropole a organisé une offre de service aux communes concernées et à toutes ses communes membres via une plateforme de service « Autorisation du droit des Sols » (ADS).

Une première convention a été délibérée le 27 juillet 2015 par le Conseil Municipal de Lorette avec un délai de validité jusqu'au 1^{er} janvier 2022, qui a été prorogée jusqu'à la fin du 1^{er} trimestre 2022.

Par ailleurs, durant cette même période, la loi portant Evolution du Logement de l'Aménagement et du Numérique (ELAN), a rendu obligatoire la dématérialisation de l'instruction des Demandes d'Autorisation d'Urbanisme (DAU) pour les communes de plus de 3.500 habitants, à compter du 1^{er} janvier 2022. Dans ce contexte, deux nouvelles conventions ont été délibérées par le Conseil Municipal en date du 24 mai 2022 :

- **Une convention relative à la mise à disposition d'un outil informatique de dématérialisation** accessible à toutes les communes permettant de recevoir et d'instruire les demandes d'autorisation d'urbanisme sous forme dématérialisée. Cette convention est établie jusqu'en avril 2030. Elle a fait l'objet d'un avenant du fait du changement de logiciel d'instruction en 2023.

- **Une convention relative à l'instruction des autorisations d'urbanisme**, faisant l'objet du présent renouvellement et concernant la réorganisation d'une plateforme d'instruction des ADS avec 3 niveaux d'adhésion pour une remise graduelle depuis les communes, des types d'actes à instruire par le service métropolitain :

Niveau 1 : la commune remet à la plateforme tous les actes ADS, excepté les CUa d'information.

Niveau 2 : la commune remet à la plateforme tous les actes ADS à l'exception des DP (Déclarations Préalables) maisons individuelles / autres travaux. Les actes non conventionnés peuvent être, néanmoins, transmis à la plateforme mais sont rémunérés au coût réel de fonctionnement de la plateforme.

Pour ces 2 niveaux d'adhésion, d'autres actes peuvent être confiés à la plateforme, au choix de la commune, par typologie d'actes en sus des ADS : il s'agit des actes relatifs au volet accessibilité d'une AT (Autorisation de Travaux) liés ou non à un permis de construire et les certificats de conformité.

Niveau 3 : la commune a une adhésion de sécurité en acquittant un droit d'entrée de 0,50 €/habitant/an. Les actes peuvent être transmis à la plateforme au « cas par cas » au coût réel du fonctionnement de la plateforme (charges de structure comprises).

Cette convention conclue le 30 mai 2022 avait une durée de 3 ans. Elle nécessite la mise en place d'une nouvelle convention, dans le prolongement de la précédente, à compter du 1^{er} juin 2025.

Un bilan a été réalisé par Saint Etienne Métropole avec l'ensemble des communes ayant conventionné et il ressort des échanges une volonté de renouveler cette convention en maintenant certains principes :

- Maintien des 3 niveaux d'adhésion dans les conditions actuelles ;
- Maintien des 10 équivalents PC gratuits pour les communes – 3 500 habitants ;
- Maintien de temps d'échanges et de coordination avec les communes, en fonction du niveau d'adhésion et du nombre de dossiers en instruction. Ces rencontres concernent également l'étude des avant-projets à enjeux avec les instructeurs.

Par ailleurs, il s'avère nécessaire de faire évoluer cette convention en lien avec les demandes et besoins des communes, notamment sur les principes suivants :

- Ouverture de l'option AT avec de la souplesse (AT seule ou liée à un PC) pour les communes de niveau 3 ;
- Ouverture de l'option « conformité » avec de la souplesse pour les communes de niveau 3 pour les actes instruits par SEM ;
- Intégration de la conformité pour les permis d'aménager ;
- Réalisation de l'export SITADEL gratuitement pour les communes de niveau 2 en plus des communes de niveau 1.

En matière tarifaire, les prix ont été

actualisés afin de mieux s'adapter à la réalité de l'instruction, à savoir :

- Adaptation des prix en cohérence avec le temps passé, avec notamment une diminution sensible du prix du permis de démolir et une hausse du permis d'aménager ;
- Création d'une tarification pour les dossiers modificatifs qui représentent désormais 10 % du volume d'activité (en constante augmentation) et qui nécessite du temps du fait de la complexité de certains dossiers ;
- Mutualisation du tarif des Autorisations de Travaux liées à un Permis de Construire instruit par la plateforme ;
- Intégration de la conformité dans le prix des Permis d'Aménager.

Cette convention a été adoptée au Bureau Métropolitain de Saint Etienne Métropole en date du 13 mars 2025. Elle est définie avec une durée adossée à celle de la convention pour l'outil numérique, à savoir jusqu'en avril 2030.

Actuellement la commune de Lorette adhère au niveau 3 de la convention signée en 2022.

Pour la période 2025-2030, la commune de Lorette souhaite conventionner avec Saint Etienne Métropole avec les conditions suivantes : Niveau 3 avec option au cas par cas des autorisations de travaux, les certificats de conformité et l'accompagnement post-construction pour certains dossiers.

Monsieur le Maire vous propose :

1. d'approuver la convention entre Saint-Etienne Métropole et la Commune de LORETTE pour « l'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol » qui prend effet à compter de sa signature, et valable 5 ans et reconductible tacitement pour une durée d'un an ;

2. d'adhérer à la présente convention au niveau 3 ;

3. de choisir les options proposées dans la convention au cas par cas, à savoir les autorisations de travaux, les certificats de conformité et l'accompagnement post-construction pour certains dossiers ;

4. de l'autoriser lui, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention et les avenants à intervenir si nécessaire ; de dire que les dépenses correspondantes seront prélevées sur le chapitre correspondant au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.



Exposition Place du III^e Millénaire des véhicules militaires et ceux utilisés par les F.F.I.



ZOOM

LES COMMÉMORATIONS DU 80^e ANNIVERSAIRE DE LA LIBÉRATION DE LA FRANCE

CÉLÉBRÉES LE 10 MAI 2025 À LORETTE

Le 80^e anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe est une date emblématique qui symbolise la victoire des forces alliées et nationale sur le nazisme et la restauration de la paix. En ce jour de mémoire, la ville de Lorette rend hommage à toutes celles et ceux – soldats, résistants, civils – qui ont combattu pour la liberté, souvent au prix de leur vie. Ces commémorations permettent de transmettre l'histoire aux jeunes générations et de rappeler l'importance des valeurs de paix, de solidarité et de démocratie.

10H - DÉPÔT DE GERBE SOUS LA PLAQUE D'HENRY COSTE

Les membres de l'Amicale des Anciens Résistants et Amis du secteur Gier ont pour habitude de se rendre chaque année, rue du Stade, devant la maison où est né Henri Coste. Cet homme, résistant

pendant la seconde guerre mondiale, s'est illustré par son courage en tant que chef de groupe de l'Armée Secrète. Après le dépôt de gerbe par M. Cellard, Mme Viollet lui a rendu hommage.



Le nombreux public respecte une minute de silence.



Les porte-drapeaux et M. Cellard



Monument à la mémoire de la Résistance

10H15 - HOMMAGE AUX RÉSISTANTS

Les personnalités présentes se sont ensuite rendues devant le monument à la mémoire de la Résistance. Ce monument, réalisé par Jean-Marc Bonnard artiste sculpteur Lorettois, rend hommage à toutes les femmes et à tous les hommes

qui, lors de la seconde guerre mondiale, ont contribué à la victoire de la France face au nazisme.

La Ville de Lorette et les Résistants du secteur Gier ont pu déposer une gerbe et se sont recueillis quelques instants.



Ville de Lorette par Mme Ameri et M. Létô



Résistants secteur Gier par Mme Viollet et M. Cellard



Les officiels, le public et les porte-drapeaux entourent le monument à la Résistance

10H45 - RASSEMBLEMENT PLACE DU III^e MILLÉNAIRE

L'ensemble des participants au défilé se sont donné rendez-vous place du III^e Millénaire. M. Raia, chef du protocole, a donné les instructions afin de garantir le

bon déroulement de la cérémonie. Tout le monde a attendu l'arrivée des voitures militaires d'époque qui ont ouvert le défilé. Une très belle parade !

Place du III^e Millénaire - L'attente des voitures anciennes

M. Raia, chef du protocole

11H - LE DÉFILÉ

Les quatre voitures d'époque ont traversé Lorette. Après avoir passé la place du III^e Millénaire, elles ont ouvert le défilé avec l'Harmonie de Saint-Jean-Bonnefonds, suivie des porte-drapeaux, des pompiers et des militaires. Les enfants des écoles, coiffés d'un béret pour l'occasion, étaient ravis de participer à cette belle cérémonie. Les officiels et les membres du conseil municipal devançaient le public venu nombreux pour cette commémoration exceptionnelle.



Le défilé des voitures anciennes en tête de cortège



L'Harmonie de Saint-Jean-Bonnefonds



Les pompiers CIS de Rive de Gier et CIS vallée du Gier



Les enfants des écoles publique et privée



De gauche à droite : les petits-enfants du docteur Jean Mugniery, M. les Maires Chavanne et Tardy



Les porte-drapeaux



Camion tout-terrain de l'armée américaine



Levée des drapeaux par M. Léo et M. Payre.

11H15 - CÉRÉMONIE OFFICIELLE

Afin de pouvoir réunir un large public, la cérémonie officielle des commémorations s'est déroulée au square du Souvenir Français. Après la levée des couleurs, les gerbes ont été déposées.

Mme Viollet a lu le message de l'Amicale des Anciens combattants et Amis du secteur Gier. Puis c'est Mme Françoise Vaillant, petite fille du docteur Jean Mugnieri (ancien maire de Lorette) qui a témoigné du parcours de son grand-père, grand résistant Lorettois.



Ville de Lorette par M. Seguin, Mme Oriol et les enfants

Puis les enfants des écoles ont fait vivre un moment d'intense émotion en chantant *La Marseillaise* et *Le chant des partisans* dirigés par Mme Compère et accompagnés par l'harmonie de Saint-Jean-Bonnefonds.

M. le Maire a clos la cérémonie en lisant le message de la secrétaire d'Etat chargée des anciens combattants. Il a ensuite remercié l'assemblée présente et fait son allocution.



Souvenir Français par Mme Vialon et les enfants

Message de l'Amicale des Anciens Résistants et Amis du secteur Gier

lu par Pascale Viollet

« Ce 8 mai 2025, est un jour exceptionnel : le 80^e anniversaire de la Victoire. Il y a 80 ans, la voix du Général de Gaulle s'élevait, forte et claire :

**« La guerre est gagnée !
Voici la Victoire ! »**

Après tant d'années de souffrances, de sacrifices et de courage, la France, aux côtés de ses Alliés, voyait enfin l'effondrement du régime nazi et la fin d'un conflit qui avait endeuillé le monde entier.

Cette victoire marquait le triomphe de la liberté sur la tyrannie, de la justice sur la barbarie, mais elle nous impose aujourd'hui un devoir immense : celui de la mémoire et celui de la vigilance.

Car, en ce 80^e anniversaire, alors que nous pensions que les leçons du passé avaient été gravées dans nos consciences, le spectre de la guerre plane à nouveau sur notre monde.

Les tensions internationales se multiplient. Les discours de haine resurgissent. Les conflits s'enracinent. Jamais, depuis des décennies, le risque d'un affrontement généralisé n'a semblé aussi réel.

Et à ces périls visibles s'ajoute une autre menace, plus insidieuse mais tout aussi grave : celle du détournement de l'information et de l'Histoire, qui empoisonne les esprits. Les faits

historiques sont déformés, manipulés, effacés. Les vérités douloureuses sont niées ou travesties pour justifier de nouvelles divisions. Or, nous savons que toute falsification du passé prépare les tragédies de demain. L'Histoire n'est pas un récit que l'on arrange selon ses intérêts : elle est un enseignement, une mémoire vivante, un rempart contre le retour de la barbarie.

C'est pourquoi notre devoir est clair : transmettre la vérité, enseigner ce que furent la Shoah, la Résistance, la guerre, sans minimiser les faits. Refuser la confusion entre victimes et bourreaux. Refuser que l'on justifie aujourd'hui ce que nos aînés ont combattu hier.

L'Histoire est là pour nous éclairer : nous savons où mènent l'aveuglement, la haine, l'oubli. Nous savons que la paix n'est jamais définitivement acquise, qu'elle est un combat de chaque instant.

Aujourd'hui, nous rendons hommage à ces Résistants célèbres ou anonymes, à ces combattants de l'ombre, aux prisonniers, aux déportés, aux soldats alliés qui, au prix d'efforts inouïs et souvent au sacrifice de leur vie, ont permis que triomphe la liberté.

Ils ont bâti, sur les ruines de la guerre, un projet d'avenir : celui d'une Europe fondée sur la paix, le respect des droits humains, la justice sociale.

Ils nous ont légué un héritage précieux : celui des valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité, que nous devons aujourd'hui défendre avec la même ferveur.

Ce 8 mai 2025, nous devons entendre leur message : rien n'est jamais définitivement gagné. À la mémoire doit s'ajouter la transmission, et à la transmission, l'engagement. Dans un monde où l'équilibre est de plus en plus menacé, nous devons renouveler notre détermination :

- à porter haut les idéaux de paix,
- à refuser les discours de haine et de division,
- à croire dans le dialogue entre les peuples et dans la dignité de chaque être humain.

En honorant aujourd'hui le 80^e anniversaire de la Victoire, nous ne nous tournons pas seulement vers le passé : nous nous engageons pour l'avenir.

À tous ceux qui nous ont légué cet héritage, nous disons : « Merci. »

À toutes les générations futures, nous disons : « N'oubliez jamais. »

À nous-mêmes, nous disons : « Ne baissons jamais les bras ! »

Vive la mémoire de la Résistance !

Vive la Paix !

Vive la France !





Mesdames et Messieurs, en vos grades et qualités,

Aujourd'hui, je souhaite partager avec vous l'histoire d'un homme, mon grand-père, le docteur Jean Mugniery dont le courage et l'engagement pendant la seconde guerre mondiale restent certainement pour moi une source d'inspiration profonde quant à mon engagement en politique.

Dans l'ombre, loin des regards et des honneurs, dès juin 40, il a choisi de se lever contre l'occupant, il a choisi de défendre la Liberté quand tout semblait perdu. Son engagement dans la Résistance n'était pas un acte de bravoure isolé mais un choix de vie, guidé par des valeurs de justice, de solidarité, d'humanité et de patriotisme.

Dans le secret, il a su agir avec détermination et transmettre des informations vitales : sa traction ayant été réquisitionnée par la milice, c'est sur un vélo à moteur qu'il effectuait ses visites à domicile. Il profitait alors de ses déplacements pour contacter et recruter des Résistants et assurer la liaison entre les divers maquis A.S. et FTP.

Spécialisé aussi dans les faux certificats de maladie, il a ainsi empêché le départ au S.T.O de nombreux « patients » qu'il reconnaissait malades. Jean Mugniery a aussi participé à des actions de sabotage. Chaque acte était porteur d'espoir et de résistance face à l'oppression.

Il a su protéger ceux qui étaient persécutés : Henri Weitzmann, en fuite et voulant gagner l'Espagne passe à Lorette et tombe malade. Mon grand-père le soigne, le cache et lui permet grâce à ses contacts de rejoindre l'Espagne. Des années plus tard, Jacques Derogy, journaliste à l'Express, vient à Lorette et demande à parler au docteur Mugniery : fils d'Henri Weitzmann, il était chargé des remerciements posthumes de son père pour lui avoir sauvé la vie.

Je me souviens de mon père Michel, nous raconter qu'il se faisait traiter de terroriste à l'école, du rôle des petites gens comme Madame Dumas chez laquelle mon grand-père se cachait... ou encore de Juliette Tranchant, employée de maison de mes grands-parents – qui a eu la répartie et le sang-froid de dire à la milice que mon grand-père, étant en visite, ne pouvait pas soigner un soi-disant milicien blessé, les obligeant ainsi à rester dans la rue ; Juliette Tranchant avait en effet été alertée par une mitraillette qui dépassait du cuir d'un des miliciens.

Un torchon sur la fenêtre de la cuisine, visible par les voisins d'en face, est le signe que Jean Mugniery ne devait surtout pas rentrer chez lui. La nuit même, mon père et mon oncle Bernard – âgés de douze et dix ans – qui avaient croisé la milice dans l'escalier sans être reconnus, partent seuls rejoindre des amis de la famille à Doizieux.

La mort guettait chaque jour et les risques étaient grands pour lui et sa famille : averti à temps par des appels anonymes le priant de « déguerpir » au plus vite, il a ainsi pu échapper à une rafle.

Condamné à mort par la Gestapo, le docteur Mugniery a eu la vie sauve car prévenu à temps ; il s'est alors réfugié à Sainte Croix jusqu'à la libération de Rive de Gier où il assista les blessés au combat de Brignais.

Par son exemple, par leur exemple à tous, mon grand-père et tous les anonymes nous rappellent que la bravoure ne se mesure pas à la taille des batailles, mais à la force de l'engagement, même dans l'ombre et que, dans ces moments troublés, chacun a sa part à faire et peut agir à son échelle... La légende du colibri, là encore !

C'est donc avec fierté et émotion que je rends hommage à sa mémoire et à celle de tous ceux et celles qui, comme lui, ont choisi la lumière dans les heures les plus sombres de notre histoire. Son parcours c'est aussi celui de femmes et d'hommes issus du néant nourris par le même esprit de résistance et l'amour de la France chevillé au corps.

Ces résistants ont risqué tout ce qu'ils avaient : leur liberté, leur famille, leur vie, pour défendre les valeurs de Liberté, d'Egalité et de Fraternité.

C'est pourquoi, en évoquant devant vous la mémoire de mon grand-père à laquelle j'associe celle de ma grand-mère ainsi que tous ceux qui avaient cet esprit de résistance, que nous devons nous rappeler que la liberté est précieuse et n'est jamais acquise : elle se construit et se défend chaque jour, avec héroïsme et conviction.

Alors que le 26 août 1944, le Général de Gaulle rallume la flamme du Soldat inconnu, les membres du Comité de Libération de Lorette se réunissent sous la présidence de Monsieur Latour en présence du docteur Mugniery et de Monsieur Tardy, père de Gérard Tardy, maire de Lorette que je remercie chaleureusement pour cette invitation.

Je finirai en citant Lucie Aubrac : « Résister est un verbe qui se conjugue à tous les temps ».

Je vous remercie.

Mme Françoise Vaillant, petite fille du Docteur Jean Mugniery, ancien Maire



Les enfants des écoles sous la houlette de leur professeure de chant, Mme Compère, ont interprété «La Marseillaise» et «Le chant des partisans»



M. Gérard Tardy, Maire de Lorette

**Les très
nombreux
enfants des
écoles publique
et privée, nous
ont fait vibrer
par l'ardeur et
l'émotion
en entonnant
La Marseillaise et
*Le chant des
Partisans***

Allocution de Gérard Tardy, Maire de Lorette

REMERCIEMENTS

Comme il est de rigueur, je tiens, tout d'abord, à remercier les multiples acteurs de cette importante commémoration, tant en nombre de présents qu'en la qualité de leurs représentations.

Permettez-moi de remercier tout d'abord, les très nombreux enfants des écoles publique et privée, qui nous ont fait vibrer par l'ardeur et l'émotion en entonnant « La Marseillaise » et « Le chant des Partisans » ;

Que soient remerciés Mme Compère, Professeure de chant du CMR et l'Harmonie de Saint-Jean-Bonnefonds, sans oublier son Maire, M. Marc Chavanne qui nous fait l'honneur de sa présence ;

Merci aux équipes pédagogiques de nos écoles, aux parents d'élèves ;

Merci aux pompiers de nos deux casernes, aux anciens militaires, ainsi qu'aux très nombreux porte-drapeaux qui portent dignement les trois couleurs de la France ;

Merci aux membres du Conseil Municipal présents en bon nombre, aux élus des communes extérieures, à M. Le Député Honoraire ;

Merci aux nombreux Présidentes et Présidents d'associations, et aux Lorettoises et Lorettois d'avoir répondu présents ;

Merci à la Police Municipale, aux services techniques, à Mme Nathalie Massard responsable du service Culture et

Animation, sans oublier la société Mag Scène qui a assuré la sonorisation ;

Un grand merci aussi aux propriétaires des véhicules militaires d'époque, présents dans le défilé.

Je terminerai cette longue liste de remerciements en saluant M. Gilles Raia, Chef du Protocole, mais surtout Mme Pascale Viollet pour son témoignage poignant sur l'action de la Résistance pendant la seconde guerre mondiale, au nom des Amis de la Résistance.

Vous me permettrez de m'adresser du fond du cœur à l'importante délégation des petits-enfants du Docteur Jean Mugniery, ancien Maire de Lorette de 1944 à 1946, puis de 1947 à 1977, afin d'apporter un témoignage sur le côté résistant de leur grand-père pendant l'occupation Allemande : Mme Françoise Vaillant, porte-parole du groupe, fille de M. Michel Mugniery ; M. Laurent Mugniery, fils de M. Bernard Mugniery ; M. Philippe Mugniery et son épouse, fils de M. Didier Mugniery.

À vous tous, un grand merci d'être là, pour ce 80^e anniversaire de la libération de la France, votre témoignage, rempli des vérités de l'histoire douloureuse de cette époque, nous a bouleversés. Revenez quand vous voulez, vous êtes ici chez vous ; Lorette est devenue le berceau de votre famille ; vos grands-parents se l'étaient appropriée puisqu'ils ont choisi de s'y faire enterrer.

MERCI À TOUS NOS ALLIÉS

“ Nous voilà rassemblés pour célébrer le 80^e anniversaire de la signature, à Berlin le 8 mai 1945, de la capitulation, sans condition, de l'Allemagne.

Enfin ! Au soulagement général, après 6 ans de la guerre la plus meurtrière à l'échelon mondial, le peuple de France rentrait en liesse, sans oublier les martyrs, les blessés, les déportés, les prisonniers et surtout les horreurs des camps de la mort pour exterminer les populations de confession juive.

Permettez-moi de saluer le courage de nos résistants, de nos soldats et de nos alliés ; ils se sont battus contre l'armée allemande pour nous libérer.

Ayons une pensée profonde pour les souffrances qu'ils ont pu supporter, allant souvent au sacrifice de leur vie.

À cet égard, j'ai tenu à mettre en honneur les drapeaux du Royaume-Uni, des États-

Unis et particulièrement de l'URSS. Que ce dernier plaise ou non à certains, ils étaient nos alliés pour vaincre la terrible armée du III^e Reich.

En tant qu'ancien combattant, je mesure le sacrifice de leurs soldats tombés au champ d'honneur. Si la France a perdu 250 000 soldats, le Royaume-Uni et les États-Unis en ont perdus 626 000.

L'URSS, pour arriver jusqu'à la libération de Berlin, a perdu 13 600 000 soldats.

Vous mesurez la reconnaissance que nous devons à nos Alliés.

Permettez-moi de faire une sévère critique sur l'attitude de la France aujourd'hui vis-à-vis de la Russie. Ce grand pays n'est même pas invité dans nos commémorations. D'ailleurs si l'Europe avait fait appliquer les accords de Minsk, signés par les représentants de l'Ukraine, nous n'en serions pas là aujourd'hui. ”



L'Harmonie de Saint-Jean-Bonnefonds



Le salut des porte-drapeaux par les officiels



... les jeunes enfants qui chantent «La Marseillaise»

LE RAPPEL DE L'HISTOIRE

“ Il est du devoir du Maire, d'organiser, de développer et de maintenir le devoir de mémoire.

Ceci passe par le rappel de l'Histoire.

Si Lorette n'a pas connu de combats sur son territoire, elle a été une terre de résistants. Résistants allant au combat ou résistants dans la défense passive, administrative ou civile.

Ce n'est pas pour rien si sur ma proposition, nous avons fait réaliser une très belle sculpture en fonte, par M. Jean-Marc Bonnard un sculpteur Lorettois, à la mémoire de la Résistance ; elle a été financée par un mécénat d'entreprises et fut inaugurée par le Colonel Gentgen.

Lorette a traversé des périodes d'une gravité exceptionnelle pendant la deuxième guerre mondiale.

Depuis 1914, ce sont des municipalités Jacques Bouillet qui géraient la commune. Dans son dernier mandat, c'est M. Auguste Collard qui était son premier adjoint. M. Jacques Bouillet, âgé et malade, a dû laisser présider son premier adjoint entre le 21 mai 1939 et le 15 février 1941. M. Auguste Collard a été désigné Maire par le Préfet, le 29 avril 1941. À partir du 13 décembre 1943, il disparaît de Lorette. Une délégation spéciale désignée par le Préfet, composée de 7 hommes, administre la commune

jusqu'au 26 août 1944 ; elle était présidée par M. Latour.

Le 26 août 1944 a été désigné le **Comité de la Libération** composé de 6 personnalités Lorettoises : Messieurs Mugniery, Pichon, François, Moulin, Betton, Tardy.

Il est bon de rappeler que pendant la guerre, les conseils municipaux ne pouvaient pas être élus au suffrage universel. Beaucoup d'élus étaient prisonniers de guerre.

Par contre, la disparition du Maire, M. Auguste Collard est unique dans l'histoire Lorettoise.

Une amie des anciens de la Résistance faisant des recherches sur l'histoire

des communes pendant la guerre, m'informait qu'elle ne trouvait pas trace de la mort de M. Auguste Collard dans sa commune de naissance à La Talaudière, sur son état civil. Par des recherches que nous avons conduites, le nom d'Auguste Collard apparaît dans le dossier des Lorettois jugés pour **indignité nationale**. Il a été jugé par contumace à la peine de mort avec confiscation de ses biens. Ceci est confirmé par le dossier de la cour d'appel de Lyon que nous avons pu obtenir. Il y a eu 17 jugements de Lorettois pour **indignité nationale**, allant des travaux forcés à la suppression des droits civiques. N'étant pas des personnes publiques, je ne citerai pas leur nom pour protéger leur descendants. Vous le voyez, Lorette à sa façon, a traversé une triste période où il fallait

être très prudent car la Police de Vichy, avec la Gestapo, était redoutable.

Ma position de Maire, d'ancien combattant de la guerre d'Algérie et d'enfant de la deuxième guerre mondiale, me donne la légitimité pour appeler à la raison notre gouvernement.

Il faut qu'il cesse de mettre de l'huile sur le feu vis-à-vis de la Russie. Elle est un pays beaucoup plus proche de nous que certains ressortissants clandestins qui nous envahissent.

Je conclurai mon allocution en m'adressant à celles et ceux qui devront prendre des responsabilités au service des Lorettois dans l'avenir, sans oublier de sensibiliser les enfants, vous aurez à maintenir le devoir de mémoire comme nous le faisons aujourd'hui.

Votre tâche sera d'autant plus dure pour vous faire entendre. En effet si nous ne connaissons pas de guerre depuis 80 ans, les gouvernements qui se suivent depuis près de 50 ans ont détruit l'esprit patriotique des Français en laissant grande ouverte les portes de l'immigration.

Cette situation laisse se créer deux peuples : celui qui partage les valeurs de la France et celui qui les rejettent. À cela s'ajoute la dernière grave erreur politique du Chef de l'État en invitant le Président syrien autoproclamé issu des rangs de Daech et ayant approuvé l'attentat du Bataclan.

Quel affront ! Quelle douleur ! doivent ressentir les blessés et les familles des tués de cet odieux attentat.

Merci pour votre écoute.



12H - AUBADE DE L'ARMONIE DE SAINT-JEAN-BONNEFONDS

A la fin de la cérémonie, l'ensemble des participants s'est rendu place Hyppolite Bonnassières, autour du Kiosque, pour écouter l'aubade interprétée par l'harmonie de Saint-Jean-Bonnefonds.

Pour terminer cette belle matinée tous se sont retrouvés à la salle Jean Rostand pour partager un moment de convivialité.



Aubade sous le Kiosque par l'Harmonie de Saint-Jean-Bonnefonds

18H30 - BAL POPULAIRE

Il y a 80 ans, le 8 mai 1945, jour de la Libération de la France, les Lorettois s'étaient retrouvés autour du Kiosque pour fêter la victoire. En mémoire à ce moment de joie et pour clôturer cette journée du souvenir, un bal a été organisé pour permettre aux Lorettois

de se retrouver et de partager un moment agréable. La musique a été assurée par l'orchestre «Sweet cyclo jazz team» et la restauration a été assurée par l'association des Parents d'élèves - CPE Lorette.



L'Association des parents d'élèves se laisse aller à quelques pas de danse.



Les «Sweet cyclo jazz team» ambientent la soirée



Les enfants membres du CIVIL dans la salle Jean Rostand



ZOOM

L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU CIVIL

DES PROJETS POUR AIDER LES ENFANTS À GRANDIR

Vendredi 23 mai, les élèves de CM1 et CM2 des écoles Jean de la Fontaine et Notre-Dame se sont retrouvés salle Jean Rostand pour présenter à M. le Maire et à Mme Bonnard, adjointe chargée des écoles, les projets citoyens menés pendant l'année scolaire.

LA PRÉVENTION DES ABUS SEXUELS AVEC L'ASSOCIATION AISPAS

Les élèves de l'école Notre-Dame et Jean de la Fontaine ont pu bénéficier de l'intervention de l'association AISPAS.

L'association est intervenue pendant 4 séances au sein de chaque école avec deux bénévoles.

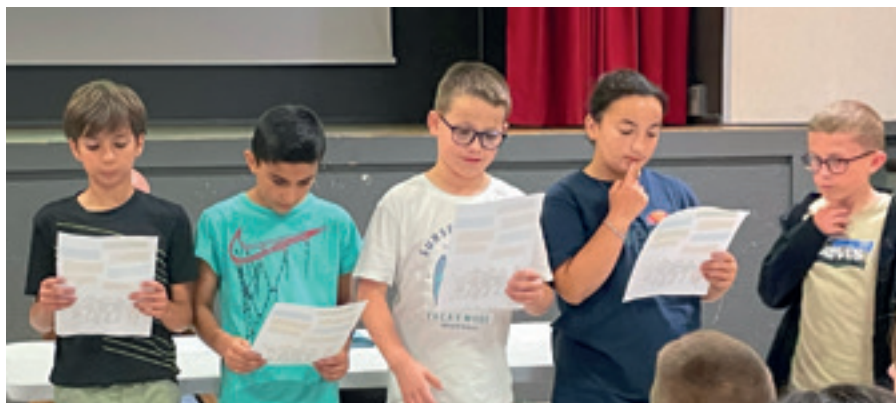
Une petite vidéo a été proposée à l'ensemble des classes concernées. Une boîte aux lettres a été mise à disposition des enfants afin qu'ils puissent poser

librement des questions et éventuellement exposer des problèmes qu'ils rencontrent.

Il a également été proposé des entretiens individuels si des enfants avaient besoin de parler d'une situation qui leur est propre.

Des livres ont été distribués aux élèves pour compléter l'intervention des deux bénévoles de l'association AISPAS.

« Mon corps c'est sûr, il vaut de l'or. Je veux l'écouter et l'aimer fort. Je suis d'accord avec mon corps. »



Les élèves de l'école Notre-Dame et de l'école Jean de la Fontaine présentent le travail effectué avec l'association AISPAS.

LES DROITS DES ENFANTS

La classe de Mme Lafont et de Mme Massardier ont travaillé sur les droits des enfants.

Les élèves ont proposé des illustrations: droit à la vie; à la santé; à l'éducation, aux loisirs et aux activités culturelles et artistiques; à la famille, à la protection contre le racisme et la lutte contre la discrimination; droit des enfants d'être protégés et lutte contre la maltraitance; droit contre l'exploitation dans le travail; droit de protection des enfants contre la guerre; droit des enfants d'avoir une identité culturelle et religieuse; droit d'expression des enfants.

En conclusion les enfants ont tenu à préciser que tous les pays ne respectent pas les droits des enfants.

Monsieur le Maire a ajouté qu'il y a quelques temps de cela, il s'est rendu au congrès des Maires de France qui comprend 36000 maires. Lors de ce congrès, le Ministre de la santé, a expliqué pendant 1h30 le droit des enfants. Monsieur le Maire a fait remarquer une chose. Il faut parler des droits des enfants mais aussi des devoirs des enfants. Il a donc proposé aux enseignantes de travailler pour l'année prochaine sur le devoir des enfants.



L'ARBRE DE LA LIBERTÉ



Avec Madame Terrat les enfants ont conçu un arbre de la Liberté. Il montre les valeurs de la France avec Liberté, Égalité et Fraternité. Les colombes sont synonymes de paix. L'arbre est le symbole de la joie.

VISITE DE LA MAIRIE



Au mois de janvier les enfants du CIVIL sont venus visiter la mairie. Les élèves de l'école ont été reçus par Madame Massard, responsable de la culture et de l'animation, dans la salle du Conseil Municipal qui leur a parlé des symboles de la République. Les élèves ont été impressionnés d'être à l'endroit où les décisions sont prises par la Commune. Ensuite, ils ont rencontré Madame Bonnard, Adjointe à l'enseignement, la culture et à l'animation. Celle-ci leur a parlé de ses fonctions et leur a expliqué la différence entre un élu et

un agent municipal.

Les élèves ont rencontré Madame Tosi, agent municipal, qui leur a expliqué son métier.

Un groupe a rencontré deux policiers municipaux dont l'un était maître-chien. Tous deux ont expliqué leurs missions.

Les élèves ont vu la salle des mariages. Enfin, les élèves ont rencontré Monsieur le Maire dans son bureau. Ils ont pu lui poser de nombreuses questions.

QUESTIONS / RÉPONSES À MONSIEUR LE MAIRE

Où en sont les travaux du théâtre à côté de l'école ?



Monsieur le Maire : « Nous sommes conscients de la gêne que la commune provoque à votre école. Nous vous remercions pour votre compréhension et votre patience. Mais, nous avons rencontré des problèmes lors du dépôt du permis de construire. Nous savions qu'il y avait une partie

de la parcelle qui se trouvait en zone rouge des risques d'inondations mais que celle-ci avait disparu lors des travaux du Canal Zacharie car nous avions descendu le

Gier de plus d'1m30. De ce fait, le PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondations) permettait de construire un établissement public sur cette zone inondable. Or, la Préfecture n'a pas interprété de la même façon le règlement du PPRI. Le permis de construire a donc été refusé. Il a fallu faire une étude hydraulique demandée par la Préfecture pour démontrer que la parcelle n'était plus frappée par une inondation. À la suite de cela, la commune a déposé un nouveau permis de construire. Nous avons perdu 6 mois. Il va donc falloir encore patienter pour vous permettre de retrouver votre cour. Nous avons donc décidé en accord avec l'école de faire des plantations en compensation pour rendre votre cour végétale. Les travaux devraient débuter début septembre. Il faudra ensuite encore patienter 18 mois. »

Quand pourra rouvrir la Baignade Naturelle ?

Monsieur le Maire répond que la municipalité a été frappée par l'obligation de ne pas ouvrir la Baignade Naturelle suite aux inondations du 17 octobre 2024 qui ont détruit 90 % des réseaux d'assainissement de la Commune de Saint-Paul en Jarez. De ce fait, les eaux usées se déversent directement dans le Dorlay polluant celui-ci. La Mairie de Lorette ne peut pas prendre l'eau du Dorlay pour alimenter la Baignade Naturelle malgré le filtrage naturel qui est en place. La Commune se voit donc dans l'obligation de ne pas ouvrir la Baignade Naturelle cet été. Des analyses de l'eau prélevée dans le Dorlay démontre une pollution de l'eau 100 fois supérieure à la normale. Donc, à ce jour, la Commune n'a pas pris le risque d'engager des maîtres-nageurs

sauveteurs pour surveiller la Baignade Naturelle car le coût est de 45 000 € pour deux mois et qu'il faut faire un marché en amont.

Monsieur Payre, adjoint au Maire, a contacté la Métropole de Saint-Etienne qui n'a pas été en mesure d'assurer que tous les réseaux d'assainissement seraient réparés pour l'ouverture de la Baignade Naturelle.

Il faut savoir que les maîtres-nageurs sont difficiles à trouver et que pour cela il faut les réserver longtemps à l'avance.

On devra avoir une réponse définitive d'ici 15 jours pour savoir si l'eau est toujours autant polluée. Nous en informerons l'école.

À quelles dates sont prévues l'ouverture de la médiathèque et de la cantine ?

Monsieur le Maire tient tout d'abord à remercier les élèves pour avoir proposé un nom pour la cantine. C'est ce nom qui a été choisi par le conseil municipal ; la cantine se nommera donc « **La table des écoliers** ».

Ensuite, Monsieur le Maire précise que nous sommes dans la phase terminale des travaux. Nous avons rencontré un problème avec le carreleur pour la cantine

mais tout va rentrer dans l'ordre. Celui-ci n'avait pas commandé assez de carrelage. Il est donc obligé de tout enlever pour en remettre un autre qui sera identique d'un espace à l'autre.

L'inauguration des deux structures devrait avoir lieu en septembre ou octobre 2025.

Une invitation sera envoyée aux officiels et aux financeurs.

Pensez-vous vous présenter aux prochaines élections municipales ?

Monsieur le Maire ne veut pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué. « Actuellement, nous sommes en pleine réflexion. Je peux juste vous dire que je ne serai

pas tête de liste. J'ai 87 ans et je suis élu sur la commune depuis 43 ans, je suis maire depuis 36 ans. Je serai sur la liste pour aider la personne qui prendra ma suite. »

La bourse de balayage... c'est pour vous !



DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS

Vacances de Toussaint
**JEUDI 9
OCTOBRE 2025**

Vacances de Noël
**JEUDI 11
DÉCEMBRE 2025**

Toute l'année en mairie aux
permanences du C.C.A.S.

**JEUDI MATIN
de 10h à 12h**

*N'oubliez pas de vous munir d'une
pièce d'identité, d'un livret de
famille, de votre carte vitale et
d'un justificatif de domicile.*



LES BONS « TAXI » DE NOUVELLES CONDITIONS À PARTIR DU 1^{ER} JUILLET 2025

Ce dispositif, mis en place en 2006, avait pour objectif initial « de favoriser les transports sur commande pour les seniors éprouvant des difficultés à se déplacer seuls, sous conditions de ressources ».

Au fil des années, cette action a bénéficié aux seniors de 70 ans et plus, répondant aux seuls critères d'âge et de ressources, et la somme annuelle allouée par bénéficiaire a été en constante augmentation : 70 € maxi en 2006, jusqu'à 300 € maxi au 1^{er} semestre 2024 ; soit plus de 300 % d'augmentation alors que l'inflation sur cette même période est un peu moins de 40 %.

Dans un souci d'économie budgétaire, les Membres du Conseil d'Administration du CCAS ont souhaité revenir au but premier de cette aide, à savoir :

• Favoriser les transports pour les seniors en perte d'autonomie, éprouvant des difficultés à se déplacer seuls

Et les critères d'attribution ont été définis comme suit :

- être âgé de 70 ans et plus ;
- résider à Lorette depuis un an minimum ;
- conditions de ressources selon barème inchangé (voir tableau ci-dessous) ;
- être titulaire d'une Carte Mobilité Inclusion (ex : carte d'invalidité) ou présenter un certificat médical de moins d'1 mois.
- Valeur du ticket inchangé : 5 €
- Validité des tickets inchangée : tous les 6 mois, semestres civils (janvier à juin / juillet à décembre).

REVENU BRUT	SITUATION	NOMBRE DE TICKETS
0 et 10 000 €	Personne seule ou couple	24 tickets par semestre soit 48 tickets par an (240 € /an)
10 001 € et 13 000 €	Personne seule ou couple	18 tickets par semestre soit 36 tickets par an (180 € /an)
13 001 € et 15 000 €	Personne seule ou couple	12 tickets par semestre soit 24 tickets par an (120 € /an)
15 001 € et 18 000 €	Personne seule ou couple	6 tickets par semestre soit 12 tickets par an (60 € /an)



LA SEMAINE BLEUE

SPECTACLE ET GOÛTER MARDI 7 OCTOBRE 2025 À 14H

Le spectacle pour la semaine bleue sur Lorette aura lieu le **mardi 7 octobre 2025**. L'association lorettoise **Not'Musique** nous fera voyager à travers des chansons d'autrefois jusqu'aux années 80. Le spectacle aura lieu à la salle Jean Rostand. Pendant l'entracte un goûter sera distribué pour vous faire plaisir.

Les inscriptions auront lieu en mairie du **lundi 22 septembre au vendredi 30 septembre**.

La gratuité s'appliquera à tous les seniors lorettois ayant atteint l'âge de 65 ans dans l'année. Une modeste participation financière sera demandée pour les extérieurs et les seniors de moins de 65 ans.

Le spectacle débutera à 14h, la salle ouvrira ses portes à partir de 13h30.

À très vite.



**SECOURS
POPULAIRE**

■ 56, rue Jean Jaurès - 42 420 Lorette
■ Tél : 04 77 73 11 81

PERMANENCES

- **Mardi** : de 8h30 à 10h30
sauf dernier mardi du mois
- **Vendredi** : de 14h à 17h30
- **Samedi** : 1^{er} samedi du mois (matin)



UN ANNIVERSAIRE IMPORTANT

LE SECOURS POPULAIRE NATIONAL FÊTE SES 80 ANS.

Bien sûr, la boutique solidaire de Lorette n'a pas autant d'ancienneté, mais elle fonctionne depuis 1979. Elle a connu beaucoup de changements (locaux, bénévoles) mais elle remplit sa mission de solidarité avec toujours autant de conviction.

Cette année encore, nous avons constaté avec plaisir que nous avons de plus en plus de « clients » lors des permanences du mardi matin et surtout du vendredi après-midi.

L'ouverture du samedi matin (le 1^{er} du mois) n'est pas encore très connue mais nous pensons la maintenir afin d'accueillir les personnes qui travaillent...

Tous apprécient l'accueil des bénévoles et la qualité des articles proposés.

Grâce à l'argent récolté, nous avons pu répondre à des demandes d'aide au niveau local et participer à des campagnes de solidarité internationales.

Une journée « vacances pour les oubliés » sera organisée au niveau national, au cours des vacances d'été.

Vous pouvez vous renseigner au bureau pour la date, les tarifs et autres informations.

N'oubliez pas de penser à vous inscrire ou réinscrire en septembre pour avoir accès éventuellement aux colis alimentaires mensuels.

FERMETURE ESTIVALE

Le local sera fermé le 27 juin 2025 au soir et réouvrira le 2 septembre 2025 au matin.

Bonnes vacances à tous



**DYNAMIC
CLUB**

CORRESPONDANTE

■ **Mme Marcelle Subert**
Tél : 06 21 65 75 03

DES MOMENTS DE CONVIALITÉ AU DYNAMIC CLUB !

Le deuxième trimestre a débuté par une sortie dansante à l'auberge de la Sauzée. Grâce au bénéfice du loto du mois de mars, un repas (gratuit) a été offert à nos adhérents, préparé par le bureau et des bénévoles adhérents, tous ont participé à l'élaboration de ce repas simple mais cordial. L'après-midi, nous avons bien apprécié le sketch présenté par deux adhérents du club, ce fut une agréable surprise qui nous a tous bien fait rire !

Merci à tous ceux qui ont aidé à faire de cette journée, un moment convivial et chaleureux.

Le 5 juin, comme chaque année, nous avons fêté la fête des mamans en offrant à chacune une plante et aux papas une bonne bouteille de vin.

Enfin, le 26 juin, la grande sortie est cette année en direction du Puy de Dôme avec une visite à St-Nectaire mais nous vous en reparlerons dans le prochain kiosque.

INFO

Le club est ouvert les **3 et 10 juillet**, pour ceux qui ne partent pas. Passez de bonnes vacances, nous nous retrouverons en septembre.





AMICALE DES DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLES

■ 4, rue Fleury Thévenet - 42420 Lorette

JOURNÉE MONDIALE du donneur de sang

Elle est organisée par la Fédération Française pour le don de sang bénévole (FFDSB)

Elle a eu lieu le 14 juin 2025.
À cette occasion, la façade de la mairie a été illuminé en rouge.

PROCHAINE COLLECTE VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2025

de 16 h à 19 h
SALLE JEAN ROSTAND



AIDE ALIMENTAIRE

- C.C.A.S. - Mairie de Lorette
- Place du III^e Millénaire - 42420 Lorette

CONTACT

■ **Annick Lesueur** / Présidente
Tél : 06 16 39 91 28

PAS DE DISTRIBUTION EN JUILLET ET EN AOÛT



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE BIENVENUE AUX NOUVEAUX MEMBRES

L'assemblée générale de l'amicale des donneurs de sang de Lorette, s'est tenue le 29 avril 2025, salle Jean Rostand. Tous les adhérents étaient présents.

Au cours de notre assemblée, nous avons eu la joie d'accueillir 5 nouveaux membres originaires de la ville de Lorette et intéressés par notre association.

Ils ont pu prendre connaissance de nos actions lors de notre dernière collecte de février 2025.

Nous les remercions vivement pour leur adhésion, car il est de plus en plus difficile de recruter des bénévoles au sein des associations.

Lors de l'AG, un bilan de l'année écoulée a été présenté : financier, bilan de nos activités 2024.

Une projection pour l'année en cours a été évoquée : organisation des collectes, du 8 décembre...

Une élection des membres du bureau pour 2026 a été réalisé :

Sont donc nommés à l'unanimité, :

- **Présidente** : Jeanine POULAIN
- **Vice-Présidente** : Graziella BONNARD
- **Secrétaire** : Guy SORLIN
- **Secrétaire-adjointe** : Christiane DERYCKE
- **Trésorière** : Marcelle MEUNIER
- **Trésorier-adjoint** : Thomas MASTROSIMONE

Cette assemblée générale s'est terminée dans une ambiance conviviale par une collation salée et sucrée préparée par les bénévoles



AIDE ALIMENTAIRE PENSEZ À RENOUVELER VOS DEMANDES !

Si vous rencontrez des difficultés et résidez sur Lorette, notre Association est là pour vous soutenir moralement et vous apporter une aide alimentaire en attendant l'amélioration de votre situation.

Toutes les demandes d'aide sont à présenter en Mairie, au C.C.A.S. de Lorette (Centre Communal d'Actions Sociales).

Chaque dossier sera étudié en commission d'attribution en fonction des critères revus chaque année. Cette commission est constituée des représentants du C.C.A.S. et des membres de notre association.

En juillet et août, il n'y aura pas de distributions. Elles reprendront en septembre après étude des dossiers par

la commission d'attribution.

Pour les bénéficiaires de la saison dernière, ainsi qu'il leur a été stipulé fin juin, les demandes sont à renouveler en Mairie afin de pouvoir passer en commission début septembre 2025.

Le Conseil municipal nous a attribué cette année une subvention de 560€ (idem l'an dernier). Nous l'en remercions.

CANICULE

LORETTE VOUS ACCOMPAGNE

En raison d'une éventuelle canicule, afin de faciliter l'intervention des services sanitaires et sociaux et en cas de déclenchement d'un plan d'alerte départemental, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Lorette recense les personnes âgées qui demeureront à leur domicile pendant l'été.

UN PLAN D'ACTIONS

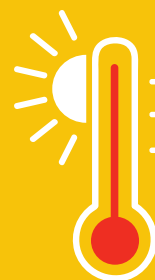
POUR LA SÉCURITÉ DE NOS AÎNÉS



Après l'été 2003 de triste mémoire, un plan obligatoire d'actions (plan bleu anti-canicule) en faveur de la sécurité des personnes âgées auquel s'associe pleinement la ville de Lorette a été mis en place par décret du 7 juillet 2005. Ce

dispositif vise à protéger les personnes les plus vulnérables pendant les mois d'été. Même lorsque les risques de canicule ne semblent pas particulièrement menaçants, il faut rester vigilant. La prévision météorologique n'est pas une science exacte. Et pendant l'été, chez les personnes âgées, les risques de déshydratation sont élevés avec des conséquences qui peuvent rapidement devenir graves.

Rappelons que la canicule se définit par une succession d'au moins trois jours et trois nuits de températures excessivement chaudes.



PASSEZ
UN ÉTÉ EN
TOUTE
SÉRÉNITÉ

LES ACTIONS MISES EN PLACE

- En journée, une salle entièrement climatisée est mise à la disposition de chacun en Mairie.
- Comme l'an dernier, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, prendront contact avec toutes les personnes qui se seront signalées en Mairie ou avec leurs familles pour leur apporter aide et conseils.
- Les personnes fragiles et vulnérables seront ainsi identifiées afin de maintenir avec elles un contact permanent. Toute situation anormale ou d'isolement doit être systématiquement signalée.

Dès à présent, les personnes âgées peuvent s'inscrire en contactant le Centre Communal d'Action Sociale

Tél : 04 77 73 30 44

PRÉVENTION CANICULE

OUVERTURE D'UN REGISTRE COMMUNAL
DES PERSONNES ISOLÉES À DOMICILE



En prévention du PLAN CANICULE

Caractère facultatif et déclaratif de l'inscription en Mairie avec droit d'accès et de rectification des données nominatives.

Le public concerné :

- > les personnes âgées de 65 ans et plus, résidant à leur domicile;
- > les personnes âgées de 60 ans et plus reconnues inaptes au travail et résidant à leur domicile;
- > les personnes adultes handicapées qui bénéficient de l'un des avantages prévus au titre du livre 2 du code de l'action sociale et de la famille.

Parsolidarité, merci de bien vouloir nous communiquer les noms des personnes étrangères seules qui ne seraient pas inscrites sur nos listes électorales et qui pourraient rentrer dans le cadre du Plan Canicule.

**INFORMATION EN MAIRIE DE LORETTE
OU TEL : 04 77 73 30 44**

RESTER VIGILANT ET OBSERVER DES MESURES DE BON SENS

Ouvrir les fenêtres et les volets tôt le matin, les tenir fermés toute la journée, les rouvrir à la nuit tombée lorsque la température sera moins élevée,

- Ne pas sortir en journée et ne pas faire d'exercices physiques trop importants,
- S'habiller légèrement,
- Laisser un numéro de téléphone à une personne de confiance.



Renseignements et prises de rendez-vous auprès d'Elise POINT

RELAIS PETITE ENFANCE

- 87 rue Jean Jaurès - 42420 Lorette
- Tél : 04 77 73 94 72 - 06 07 07 68 02
- mail : rpe@ville-lorette.fr

Service gratuit ouvert à tous, mis en place par la commune en partenariat avec la CAF, le Conseil Départemental de la Loire



HORAIRES D'OUVERTURE PÉRIODE SCOLAIRE

- Lundi : 11h30-12h45 / 13h30-16h
- Mardi : 11h30-12h45 / 13h30-16h
- Jeudi : 11h30-12h45 / 13h30-18h30
- Vendredi : 11h30-12h45

HORAIRES D'OUVERTURE VACANCES SCOLAIRES

- Lundi : 8h45-12h45 / 13h30-16h
- Mardi : 8h45-12h45 / 13h30-16h
- Jeudi : 8h45-12h45 / 13h30-18h30
- Vendredi : 8h45-12h45



monenfant.fr

Le site monenfant.fr est un service gratuit, conçu par la CAF et la CNAF, dans le but de vous renseigner sur les différents modes de garde existants pour votre enfant. Vous y trouverez la liste des assistants maternels du territoire ainsi que leurs disponibilités. Allez y jeter un coup d'œil !

LES ANIMATIONS DU RPE POUR LES PETITS ET LES GRANDS

Le Relais Petite Enfance accompagne les enfants en proposant des activités ludique et pédagogique. Il propose aussi des formations aux assistants maternels afin de les aider, au quotidien, dans leur métier.

CARNAVAL

Le mardi 11 mars les enfants et les adultes se sont retrouvés dans leurs plus belles tenues ! Au programme, fabrication de castagnettes, dégustation de crêpes et confettis sur toutes les têtes !



SEMAINE NATIONALE DE LA PETITE ENFANCE

À l'occasion de la semaine nationale de la petite enfance, le vendredi 21 mars, le RPE a ouvert ses portes aux assistantes maternelles, aux parents et aux enfants, pour un atelier psychomotricité. Le thème « encore » a bien été respecté ; les enfants ne voulaient pas s'arrêter de jouer !

CRÉATION D'UN MONSIEUR PATATE

Le printemps est arrivé au RPE, nous avons sorti le terreau et les graines pour créer un M. Patate ! Avant de voir ses cheveux apparaître, il a fallu que les enfants soient patients en l'arrosant pendant plusieurs semaines !



FORMATION

Bravo à toutes !

De nouvelles sessions de formations ont eu lieu en mars et avril.

- Le SST (Sauveteur Secouriste au Travail), plus de la moitié des assistantes maternelles de Lorette est formée.
- Atelier « Comprendre les émotions pour mieux accompagner l'enfant au quotidien »





ENFANCE / LE PÔLE JEUNESSE

PÔLE JEUNESSE

- Rue Jules Ferry - 42 420 Lorette
- Tél : 04 77 73 59 65
- e-mail : alsh@ville-lorette.fr

HORAIRES D'OUVERTURE

- du lundi au jeudi :

8h-11h et 13h30 -17h30

- le vendredi :

Période scolaire : 8h-11h et 13h30-19h

Vacances scolaires : 8h-11h et 13h30-17h30

PRÉPAREZ VOTRE RENTRÉE 2025-2026 !

Les vacances ne sont pas encore terminées, mais il est déjà temps de préparer la rentrée de vos chers chérubins, afin qu'elle se déroule dans les meilleures conditions possibles.

Comme vous le savez, la commune de Lorette s'engage à mettre en place une variété de services pour répondre aux besoins de garde et d'accompagnement de vos enfants, de la petite enfance jusqu'à la jeunesse.

Notre volonté est de vous accompagner dans votre quotidien à travers une offre de services adaptée : modes de garde, accueil du matin et du soir, restauration

scolaire, mercredis, vacances scolaires, ainsi que transport scolaire.

Nous nous attachons à proposer un accueil de qualité, conciliant les contraintes horaires des familles, le respect des rythmes de l'enfant, sa sécurité et ses besoins.

Notre équipe reste attentive et à l'écoute des enfants et de leur famille.

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS

POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2025/2026

À PARTIR DU
MARDI 15 JUILLET 2025

Nous invitons toutes les familles souhaitant inscrire leur enfant au Pôle Jeunesse à anticiper les formalités en créant ou en mettant à jour leur dossier de renseignements dès le mardi 15 juillet 2025.

FERMETURE ANNUELLE

DU 9 AU 31 AOÛT 2025
(pas d'inscription possible pendant cette période)

RÉOUVERTURE ADMINISTRATIVE

VENDREDI 29 AOÛT 2025
Accueil des enfants
à partir du 1^{er} septembre 2025

LES SERVICES DU PÔLE JEUNESSE

Pour l'ensemble des services proposés par le Pôle Jeunesse, le règlement doit être effectué avant la prestation et vaut inscription.

RESTAURATION SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE MIDI

POUR QUI ? Pour enfants des écoles Marie Curie et Jean de la Fontaine de Lorette.

QUAND ? De 11h30 à 13h20, les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire.

INSCRIPTIONS : L'inscription pour la restauration scolaire est au libre choix de chaque famille (hebdomadaire/mensuel/trimestriel ou annuel) et devra se faire avant le vendredi 19h de la semaine précédente, dernier délai. Livraison en liaison chaude par « Mille et un repas »

NOUVEAU

Dans le courant du 1^{er} trimestre scolaire, le lieu de restauration changera. La restauration scolaire (maternelle + primaire) se déroulera dans la nouvelle cantine, actuellement en construction.

PÉRISCOLAIRE MATIN ET/OU SOIR

POUR QUI ? Pour les écoles Marie Curie, Jean de la Fontaine et Notre Dame de Lorette.

QUAND ? les matins de 7h30 à 8h20 (détente/jeux), les soirs de 16h30 à 18h30 (Suivi éducatif du CP au CM2 / Jeux).

INSCRIPTIONS : Tranche d'une ou deux heures avant ou après l'école. L'abonnement est trimestriel. Possibilité de prendre des occasionnels.



Consultable en ligne sur votre portail famille (rubrique « DOCUMENTATIONS »). Vous y trouverez toute la réglementation générale ainsi que tout le fonctionnement du Relais Petite Enfance municipal et du Pôle Jeunesse municipal.



LE PORTAIL FAMILLE C'EST FACILE !



INSCRIPTION SUR VOTRE PORTAIL FAMILLE

- Créer un compte et renseigner toutes les informations demandées ou actualiser vos renseignements sur votre espace
- Déposer tous les documents nécessaires et obligatoires ou actualiser les.
- Attendre la vérification des documents et la validation de votre dossier par le service administratif du Pôle Jeunesse (1 ou 2 jours)
- Visualiser les différentes périodes d'inscriptions
- Réserver les services et payer en ligne en toute sécurité (Carte Bancaire uniquement)



Possibilité de continuer à venir inscrire les enfants à l'accueil du Pôle Jeunesse de Lorette. Les familles ne maîtrisant pas l'outil informatique peuvent se faire accompagner par le personnel du Pôle Jeunesse pour la création de leur compte. Pensez à prendre rendez-vous !!

MERCREDIS

POUR QUI ? Pour les enfants de 3 à 11 ans (maternels et primaires). 3 secteurs indépendants : 3-5 ans / 6-8 ans / 9-11 ans

QUAND ? de 7h30 à 18h pour venir s'amuser autour de projets d'animation mis en place par l'équipe encadrante

INSCRIPTIONS : L'abonnement est trimestriel / Possibilité de prendre des occasionnels.

STRUCTURE RAYMOND AMIEL

POUR QUI ? Les jeunes Collégiens et lycéens (11/17 ans) en classe de 6^e jusqu'à la terminale pour le suivi éducatif et l'accueil des mercredis

QUAND ? Les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire de 16h30 à 19h pour le suivi éducatif, les mercredis après-midi de 13h30 à 17h30 pour l'accueil des mercredis + projet des mercredis (+14 ans).

INSCRIPTIONS : abonnements annuels

VACANCES SCOLAIRES

POUR QUI ? Pour tous les enfants de 3 à 17 ans, 4 secteurs indépendants : 3-5 ans / 6-8 ans / 9-11 ans et 11/17 ans (secteur ado : collégiens et lycéens)

QUAND ? de 7h30 à 18h pour les 3-11 ans, de 9h à 18h pour le secteur ado.

INSCRIPTIONS : Pour connaître les dates d'inscriptions (inscriptions par priorité) ainsi que les animations proposées, se référer au programme de chaque vacances, édité et mis en ligne en principe 3 semaines avant le début des vacances. Inscription à la carte suivant vos besoins et vos envies.

NOUVEAU

À partir de cette nouvelle rentrée scolaire, dès l'entrée en 6^e, vous pouvez profiter de l'accueil de la salle Raymond Amiel et vous inscrire les mercredis après-midi et pendant les vacances scolaires.

TRANSPORT SCOLAIRE

POUR QUI ? Pour les écoles Marie Curie, Jean de la Fontaine et Notre Dame de Lorette.

INSCRIPTIONS : auprès des services de transport de Saint Etienne Métropole. L'abonnement est trimestriel ou annuel. Consultation des horaires et des arrêts sur le site de la ville

COMMENT ? Mise à disposition d'un animateur sur le trajet pour assurer la sécurité des enfants dans le bus

PRÉSENTATION DE NOTRE NOUVEAU RÉFÉRENT JEUNESSE - ISSAM BOUFEDJI

Après plus de 20 ans au service du Pôle Jeunesse au poste de responsable adolescent, Yvan Turina a souhaité découvrir de nouveaux horizons professionnels, toujours pour la municipalité de Lorette. Pour le remplacer, nous avons fait appel à Issam Boufedji, animateur expérimenté jeunesse. Nous le laissons se présenter à vous et lui souhaitons la bienvenue dans l'équipe du Pôle Jeunesse.



« J'ai débuté dans l'animation à l'été 2019 en tant que médiateur pour la Sauvegarde 42, au parc Novaciéries à Saint-Chamond, encadrant des jeunes de 8 à 19 ans. Après l'obtention de mon BAFA en 2020, j'ai travaillé dans plusieurs structures avec des publics variés (6-10 ans, 9-13 ans, 14-17 ans), ce qui m'a permis d'acquérir une solide connaissance du terrain et des différentes tranches d'âge.

Après plusieurs expériences en animation, j'ai choisi de me professionnaliser en obtenant un BPJEPS Loisirs Tous Publics. Lors de mon alternance, j'ai occupé les

postes de référent 11/13 ans puis d'animateur jeunesse 11/17 ans, ce qui m'a permis d'acquérir des compétences administratives, organisationnelles et pédagogiques. Aujourd'hui, en tant que responsable jeunesse au sein du Pôle Jeunesse de Lorette, je suis motivé et ravi de porter des projets valorisant l'estime de soi, la responsabilisation et l'esprit critique chez les jeunes. »



ÉCOLE NOTRE-DAME DE LORETTE

UNE CLASSE DE DÉCOUVERTE INOUBLIABLE

POUR LES ÉLÈVES DE CE2/CM1 DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME

Du 12 au 16 mai, les élèves de la classe de CE2/CM1 de l'école Notre-Dame de Lorette ont vécu une formidable aventure à Saint-Nectaire, dans le Puy-de-Dôme, dans le cadre d'une classe de découverte organisée avec l'association Temps Jeunes. Un séjour de cinq jours placé sous le signe du sport, de la nature et du développement durable.

UN CYCLE NATATION COMPLET ET ENRICHISSANT

Chaque jour, les enfants ont participé à un cycle de natation adapté à leur niveau. L'objectif : progresser dans les quatre nages, développer les compétences de flottabilité, respiration, immersion et déplacement, et surtout prendre confiance en milieu aquatique. Les élèves ont également été sensibilisés aux gestes de premiers secours spécifiques au milieu aquatique. Le séjour s'est conclu par une évaluation avec les épreuves du pass nautique et du savoir nager, dans une ambiance à la fois concentrée et bienveillante.



Jeux aquatiques



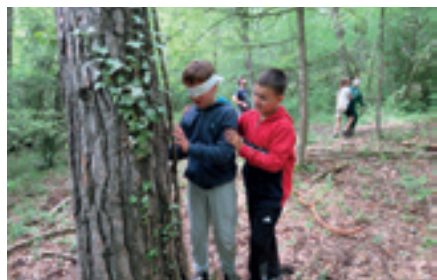
Sauvetage



Sauts



Natation



Sensibilisation à la forêt



Cabane

À LA DÉCOUVERTE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

En parallèle, les élèves ont été initiés aux enjeux du développement durable à travers une série d'activités scientifiques, sensorielles et ludiques. Ils ont étudié le cycle de l'eau, rencontré les « humains de l'eau » (métiers liés à la gestion de l'eau), exploré la flore locale et ses usages

en fabriquant notamment un pesto à base d'orties ! Une sortie en forêt leur a permis de mieux comprendre la gestion durable de cet écosystème précieux, et des ateliers pratiques ont été consacrés aux énergies renouvelables, avec la réalisation d'expériences captivantes.



Le cycle de l'eau



Remise de diplômes

Un voyage
formidable et
inoubliable...

Ce séjour riche d'apprentissages et d'émotions restera gravé dans les mémoires des élèves, qui ont découvert

autrement, en pleine nature, l'importance de la solidarité, de l'autonomie et du respect de l'environnement.



ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JEAN DE LA FONTAINE

DE NOMBREUX PROJETS À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JEAN DE LA FONTAINE

DES POISSONS POUR LES CE2

Au cours de la période de novembre à décembre 2024, les classes de CE2 de l'école Jean de la Fontaine ont accueilli cinq poissons de rivières (un goujon, deux chevesnes et deux rotengles) dans un bel aquarium de 70 litres.

Ce projet nous a notamment permis de rendre les séances de sciences plus concrètes, en travaillant sur l'environnement naturel de ces animaux, leur régime alimentaire, leur chaîne alimentaire ou encore leur respiration.

Mais notre travail n'est pas terminé, puisqu'il faut désormais prendre soin de nos poissons. Chaque semaine, deux élèves sont responsables de nourrir les

poissons, nettoyer les vitres et vérifier si la température est bonne. Les deux classes se partagent l'entretien à raison d'un jour sur deux.

Et plus largement cette initiative est menée en parallèle d'un projet de classes autour de la préservation des rivières et du cycle de l'eau, proposé par Saint-Etienne métropole. Ce dispositif va offrir aux élèves l'opportunité de se rendre auprès de rivières pour observer de plus près cet environnement naturel et « ses habitants ».

Il est à noter l'enthousiasme des élèves de suivre le quotidien de nos petits locataires...



VISITE À L'EHPAD



Le mardi 18 mars dernier, dans le cadre d'un projet intergénérationnel avec l'EHPAD Les Rives-d'Or de Lorette, la classe de CE2 A s'est rendue au contact des résidents pour une animation sur les métiers d'autrefois.

A notre arrivée dans la structure, nous avons été accueillis dans la pièce de vie commune. Chaque élève s'est installé auprès d'une personne âgée. Les résidents et les élèves ont commencé à tisser un lien en se présentant réciproquement. Dès les premiers instants, les échanges étaient riches et attachants.

Par la suite, en petit comité, les résidents ont répondu aux questions des élèves quant aux métiers d'autrefois, tels que : « quel souvenir gardez-vous de votre métier ? » ou encore « les métiers d'avant sont-ils comme ceux d'aujourd'hui ? ».

Ces petits échanges ont permis à nos aînés de se replonger dans leurs souvenirs et aux élèves de découvrir les métiers plus anciens, accompagnés d'anecdotes personnalisées.

La rencontre s'est poursuivie par une présentation interactive des métiers, parfois oubliés, par l'animatrice. Comme les maréchaux-ferrants, les blanchisseuses ou encore les bourreliers. L'animatrice questionnait les élèves sur ces professions à l'aide d'images et réveillait les souvenirs des résidents.

Cela a permis des échanges intergénérationnels passionnants et parfois drôles par l'insouciance des élèves.

Ce temps d'interactions s'est achevé par le visionnage d'un documentaire intitulé *Les 100 métiers de ma France d'autrefois*. Et encore une fois, dans cette volonté de transmission, les aînés s'identifiaient aux métiers mis en lumière en murmurant aux élèves des anecdotes sur leur histoire ou leurs proches.

Enfin avant de repartir, élèves et résidents ont partagé un bon goûter. Ce moment convivial a aidé les élèves à s'ouvrir davantage en faisant des liens avec leurs propres grands-parents et parfois arrière-grands-parents.

L'ARBRE DE LA LIBERTÉ

Les élèves de CM1 de l'école Jean de la Fontaine ont réalisé une fresque collective représentant un arbre de la liberté. Cet arbre symbolise les valeurs fondamentales de la



République française : liberté, égalité, fraternité, auxquelles ils ont ajouté la laïcité, valeur très importante à l'école publique. Sur les feuilles et colombes collées sur l'arbre, les enfants ont inscrit des mots forts liés à ces principes (amitié, paix, entraide...). Les couleurs bleu, blanc, rouge renforcent ce message d'unité. Ce projet artistique a aussi été l'occasion pour les élèves de faire preuve de solidarité et de coopération.

UN PETIT DÉJEUNER À L'ANGLAISE À L'ÉCOLE JEAN DE LA FONTAINE

Les matins des 15 et 17 avril, les élèves de CP, CM1 et CM2 de l'école Jean de la Fontaine ont voyagé... sans quitter leur école ! Ils ont participé à un petit déjeuner anglais, organisé dans le cadre d'un projet de parrainage entre les plus grands et les plus petits.

Mélangés pour l'occasion, les élèves ont partagé un moment convivial autour de spécialités britanniques : saucisses, œufs brouillés, haricots à la tomate, scones, toasts, confiture à l'orange... et bien sûr, une tasse de thé ! L'événement a permis aux enfants de découvrir un aspect de la culture anglaise tout en renforçant les liens entre les classes.

De nombreux parents d'élèves sont venus prêter main forte à l'équipe enseignante, et leur aide précieuse a été grandement appréciée. Un beau moment de partage et de découverte qui restera sans doute dans les mémoires !



LA CRÈCHE

Coline & Colas

À LA CRÈCHE COLINE ET COLAS, ON NE S'ENNUIE JAMAIS !

On a des jours à thèmes proposés par Laurence notre cuisinière pour varier les plaisirs gustatifs, comme la journée « jaune », où les enfants ont joué avec cette couleur dans les activités et dans leur assiette.

On va aux contes et à la motricité, activités proposées par le Relais Petite Enfance d'Elise, et c'est trop chouette !

Et puis avec le retour du printemps, on en profite pour courir dans notre jardin.



Atelier contes



Journée jaune



Jeux à l'extérieur



Repas dans le jardin



LES COULEURS DU MONDE

12 rue du Pilat - Lorette

Tél : 09 75 24 49 81

accueil@centresocial-lorette.fr

www.centresocial-lorette.fr

Pour suivre notre actualité
vous pouvez consulter notre
site internet



Toute l'équipe
vous souhaite un
très bel été 2025 !

LE CENTRE SOCIAL UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE

RETROUVEZ-NOUS
AU FORUM DES
ASSOCIATIONS
LE 6 SEPTEMBRE
MATIN

Le 14 mai 2025, lors de l'Assemblée Extraordinaire du centre social « Les Couleurs du Monde », la mise en place de la gouvernance partagée a été officiellement adoptée à la place du format traditionnel « président, secrétaire, trésorier ».

Désormais, quatre membres du bureau collégial de l'association – Mireille

Rigaut, Graziella Pujol, Geneviève Tissot et Joëlle Chataigner – se réunissent en commission pour examiner les décisions prises en conseil d'administration.

Depuis cette date, le bureau collégial s'est renforcé avec l'arrivée de quatre nouveaux membres au sein du conseil d'administration.

SORTIES FAMILIALES

Nos sorties familiales en juillet en partenariat avec le centre social « Les 2 rivières » permettant de se ressourcer et de se baigner le temps d'une journée...

- Samedi 12 juillet 2025 : Sortie au lac d'Aix-les-Bains
- Samedi 26 juillet 2025 : Sortie au lac de Paladru

FERMETURE ESTIVALE

DU JEUDI 31 JUILLET AU 31 AOÛT INCLUS

OUVERTURE AU PUBLIC

LUNDI 1^{ER} SEPTEMBRE 2025 AUX HORAIRES HABITUELS

INSCRIPTIONS AUX ACTIVITÉS

à partir du mardi 2 septembre

DÉBUT DES ACTIVITÉS

lundi 15 septembre

2025

les 50 ans de l'association « Les couleurs du Monde »



Le superbe gâteau d'anniversaire



Le public venu nombreux



Les membres du conseil d'administration du Centre Social



Reportage photographique de ce que sera l'intérieur de la médiathèque / ludothèque Yves Duteil

CADRE DE VIE

MÉDIATHÈQUE / LUDOTHÈQUE & RESTAURANT SCOLAIRE

LE CHANTIER DANS SA PHASE TERMINALE

Nous voici au terme de cet important projet qu'est l'extension de la médiathèque / ludothèque Yves Duteil et de la construction d'un restaurant scolaire qui portera le nom de « la table des écoliers », nom choisi par les élèves de l'école Jean de la Fontaine.

DERNIERS TRAVAUX AVANT AMÉNAGEMENT DU SITE

Dans cette dernière ligne droite, les sols ont été posés (revêtement et carrelage), les sanitaires sont finis, les plafonds suspendus aussi ainsi que la peinture et le système de chauffage et de ventilation.

Pendant les congés scolaires, les services techniques de la ville participeront à l'aménagement du site pour une mise à disposition des locaux prévus à la rentrée scolaire de septembre 2025.



Le coût de
l'opération est de
2 526 000 € TTC

AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE SQUARE DU SOUVENIR FRANÇAIS

Suite à l'installation du stationnement des Vélivert par Saint-Etienne Métropole, sur le Square du Souvenir Français, la position des deux bacs à fleurs entraînait un défaut de visibilité pour les piétons (surtout les plus jeunes), ainsi que pour les automobilistes : en effet ils étaient rapprochés de la chaussée, contre les barrières de protection et se trouvaient

devant le passage pour piétons, en face du commerce Tabac-Pressé-Loto et en sortie immédiate de la rue Jean Moulin. Ce danger signalé a été supprimé par les Services Techniques de la ville, en déplaçant simplement ces bacs sur la partie située en-dessous de la fresque du Parc Naturel du Pilat.



Position des bacs au bord de la rue Jean Jaurès



Repositionnement des bacs le long de la fresque

Une action, simple et efficace, pour améliorer la sécurité de tous les usagers, tout en conservant le visuel fleuri des bacs.

DÉMOLITION DE L'ANCIENNE BOULANGERIE 85 RUE JEAN JAURES

La démolition de l'ancienne boulangerie LINOSSIER au 85 rue Jean Jaurès a commencé le 25 mars 2025 pour se terminer fin mai 2025.

Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise TPM de Lorette sous la direction du maître d'œuvre SOTREC de Saint-Paul en Jarez.

Le coût de l'opération est de 110 000 € TTC.

Au-delà de supprimer un immeuble qui était insalubre dans le projet initial, il était prévu de réaliser sur cet emplacement un accès à deux larges voies pour la rue St Joseph par laquelle débouchera la future ZAC Côte Granger. Devant le fait de la rareté des fonds publics, devant le fait que la rue Saint Joseph est déjà d'une largeur confortable pour assurer la circulation des deux sens en toute sécurité, devant le fait qu'une deuxième voie ne dépasserait 60 mètres de longueur et serait en chicane, il a été décidé de profiter de ce petit espace en cœur de ville pour créer 5 places de stationnement en ZONE BLEUE et rajouter des plantations qui cacheront ce pignon borgne.

Le coût de l'opération est d'environ 20 000 € TTC.



Démolition en cours



Après la démolition

**COÛT
DE L'OPÉRATION
130 000 € TTC**

RÉFECTION DE LA VOIRIE

RUE EUGÈNE BROSSE

Les travaux de réfection de la rue Eugène Brosse viennent de se terminer après 4 mois de désagrément pour la circulation des riverains.

Des ralentisseurs de type écluses ont été installés à l'entrée et à la sortie de cette rue qui donnent un sens prioritaire de Lorette en direction de St Paul en Jarez. Cette portion de voirie est limitée à 30 km/h.

Le trottoir existant a été entièrement repris en enrobé et à l'opposé en gore stabilisé de couleur sable a été réalisé pour pouvoir servir de places de parking avec des bordures d'une hauteur de 4 centimètres.

Les panneaux de signalisation ont été posés. Il reste à faire le marquage au sol qui devrait être réalisé fin juin début juillet.

Le coût de l'opération est de 235 000 € TTC.

**COÛT DE
L'OPÉRATION**
235 000€ TTC



Intersection avec la rue de la Clef des champs



Photos pendant les travaux



photos du rendu final

Reportages réalisés par
Joseph SEGUIN, Gilles RAIA
et Francesco LETO



Corinne Comtet,
architecte conseil à SOLIHA
Tél : 06 25 65 14 87
corinne.comtet@solih-loire.fr



SOLIHA Loire-Puy de Dôme
2 rue Aristide Briand et de la Paix
42000 SAINT-ETIENNE
Tel : 04 77 43 08 80
renoversonlogement@solih-loire.fr
www.loire.solih-loire.fr

Corinne COMTET, architecte conseil, vous accompagne et vous conseille dans votre projet de ravalement de façades, le choix des couleurs et vos démarches administratives, demande de subventions auprès de la ville. Les aides de la ville sont cumulables avec les aides de l'ANAH, Ma Prime Rénov'.



Nuancier consultable en mairie



OBJECTIFS

- accompagner les propriétaires occupants et bailleurs désireux d'entreprendre des travaux sur leurs façades,
- apporter une assistance technique dans les choix des prescriptions et choix des couleurs ainsi qu'une aide financière.

OPÉRATION FAÇADES

UN NOUVEAU NUANCIER COULEUR POUR LA COMMUNE

La ville a souhaité lancer une réflexion sur son nuancier couleurs. L'étude a été confiée à l'architecte conseil de SOLIHA. La démarche a été basée sur la typologie du bâti, les techniques locales, les matériaux de construction et leurs couleurs.

L'opération comprend le conseil gratuit des propriétaires sur la rénovation et la couleur de leur façade par l'architecte conseil missionnée par la ville et l'accompagnement dans les différentes démarches administratives à entreprendre.

Cette prestation, entièrement gratuite, participe de la qualité de la réfection et assure aux propriétaires une intégration harmonieuse de leurs façades dans le paysage urbain.

LE CHOIX DES COULEURS DE VOTRE PROJET

Vous devez vous référer au nouveau nuancier couleur consultable en mairie.

Les couleurs sont classées en 3 grandes périodes de construction du bâti. L'architecte conseil vous accompagne et vous conseille sur le terrain dans le choix

des couleurs pour garantir la mise en valeur de votre bien.

Lorsque les couleurs de façades se côtoient avec harmonie, l'œil y trouve un réel plaisir et contribuent à l'ambiance spécifique de l'espace urbain.

ZOOM SUR DES RAVALEMENTS DE QUALITÉ

Le choix des couleurs a été réalisé sur site en concertation entre les propriétaires et l'architecte conseil. Les couleurs sont adaptées à l'architecture des façades et

aux matériaux de construction : choix de couleurs sobres et chaudes pour les façades, menuiseries et ferronneries teintées plus soutenues.



17, rue du Pilat
Pavillon début du XX^e siècle,
Teinte beige/ocré pour le fond de façade, teinte plus soutenue pour les volets et ferronnerie, teinte ciment prompt naturel pour le mur de clôture.



21, Plaine de Grézieux
Façade fin XIX^e siècle.
Teinte claire pour le fond de façade, teinte plus soutenue pour les éléments de modénature, mettant en valeur l'architecture de la façade.





Parc Louis Aragon

CET ÉTÉ, VENEZ VOUS RAFRAÎCHIR AU PARC LOUIS ARAGON

LE POUMON VERT DE LORETTE

Situé à 700 mètres du centre-ville de Lorette, le Parc Louis Aragon est un havre de paix et de fraîcheur : il mérite le détour ! Venez profiter de ce poumon vert, propriété de la commune, sur près de 3 hectares, à l'ombre de ses sujets majestueux comme les cèdres, érables, marronniers, tilleuls, chênes...



INFOS PRATIQUES

54 rue Eugène Brosse
42420 LORETTE

Horaires d'ouverture

- Du 1^{er} mars au 30 septembre de 8h à 20h
- Du 1^{er} octobre au 28 février de 8h à 17h

Reportage réalisé par
Francesco Leto, Conseiller délégué
à l'environnement

Ce sera le moment pour se reposer, se reconnecter à la nature, respirer, écouter le chant des oiseaux, observer sa flore, cheminer le long des 450 mètres d'allées, sans oublier le bassin aquatique entièrement restauré.

Le Parc a fait l'objet d'importants travaux de restauration en 2022 et a été réouvert au public le 09 septembre 2023 : la ville en a profité pour planter de nouvelles essences, afin de diversifier la végétation et pour

s'adapter au changement climatique en cours.

Des arceaux ont été installés à l'entrée du parc, afin de pouvoir attacher les 2 roues.

A noter que le parc se trouve à quelques encablures des chemins permettant d'accéder au Parc Naturel du Pilat.

Alors venez découvrir, ou redécouvrir cet écrin de verdure entièrement réhabilité, seul, en famille, ou avec des amis.



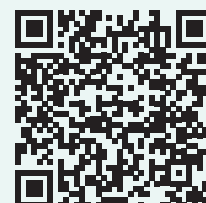
LES RENDEZ-VOUS DE MON PARC 2025

DEMANDEZ LE PROGRAMME !

Balades en pleine nature, spectacles, découvertes...

Le Parc naturel régional du Pilat vous invite à prendre un bol d'air, à explorer ses paysages, à apprendre et à s'émerveiller. Observer les étoiles, reconnaître les oiseaux, comprendre la forêt... Autant d'occasions d'agir en Pilatois curieux et responsables. Des rendez-vous pour bouger, respirer, réfléchir... et c'est gratuit !

Demandez le programme sur <https://bit.ly/RDVparc2025>





LA CPTS VALLÉE DU GIER QU'EST-CE QUE C'EST ?

La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) regroupe des professionnels de santé d'un même territoire (médecins, infirmiers, pharmaciens, kinésithérapeutes, ergothérapeutes, orthoptistes, orthophonistes etc.) qui souhaitent mieux coordonner leurs actions au service des habitants.

L'objectif de la CPTS est de favoriser une organisation locale de la santé, pour améliorer la prise en charge des patients et renforcer la coopération entre professionnels.

Nos principales missions :

- Améliorer l'accès aux soins, en facilitant notamment la prise en charge des soins non programmés et limiter les ruptures de soins.
- Organiser le parcours de santé des patients, en particulier ceux atteints de maladies chroniques ou en situation complexe.
- Développer la prévention, par des actions collectives de santé publique

(ateliers, dépistages, éducation à la santé...).

- Favoriser l'attractivité du territoire, notamment en facilitant l'installation de nouveaux professionnels et en améliorant les conditions de travail.
- Contribuer à la qualité et à la pertinence des soins, en favorisant les échanges entre professionnels, la formation continue et l'amélioration des pratiques.
- Participer à la gestion des crises sanitaires, en assurant une organisation locale coordonnée en cas de situation exceptionnelle (épidémie, catastrophe naturelle, etc.).

Vous êtes professionnel de santé ? Rejoignez la CPTS !

La CPTS est ouverte à tous les professionnels de santé, libéraux ou salariés, qui exercent sur le territoire. En y adhérant, vous participez à un projet collectif, porteur de sens, qui vise à améliorer la santé des habitants et à valoriser votre pratique professionnelle.

Pour plus d'informations ou pour rejoindre la CPTS, contactez-nous à :
cptsvalleedugier@gmail.com
62 rue Léon Marrel,
42800 Rive de Gier



INFOS PRATIQUES

Maison des tresses et lacets

Moulin Pinte

42740 La Terrasse-sur-Dorlay

Horaires d'ouverture

- Du mercredi au dimanche de 14h à 18h

Reportage réalisé par
Mme AMERI Christine, Conseillère
Municipale chargée de la Maison des
Tresses et Lacets



LA MAISON DES TRESSÉS ET LACETS À DÉCOUVRIR OU REDÉCOUVRIR

La Maison des Tresses et Lacets, est installée au bord du Dorlay, dans une ancienne usine textile, le Moulin Pinte. Les installations hydrauliques, la roue à augets, l'atelier créé en 1910 avec les anciens métiers à tresser en bois, tous en état de marche, sont les témoins d'un riche passé industriel.

Afin de valoriser ce savoir-faire ancien, et l'inscrire dans la création contemporaine, le musée atelier accueille depuis 2012, artistes et designers qui tous travaillent avec le fil.

En outre, afin de toucher un public plus large sont proposés événements et activités :

- **du 31 mai au 5 octobre**
Exposition "Au bout du fil"
par Eugénia Reznik et Pierre
Cauchois

- **12 octobre de 9h à 18h**
Puces de couturières

Je vous invite à venir visiter ce site exceptionnel en plein cœur de la nature et découvrir ce savoir-faire ancestral.

MÉDIATHÈQUE YVES DUTEIL

- Rue Rivoire Villemagne - 42420 Lorette
- Tél : 04 77 73 67 44
- e-mail : mediatheque@ville-lorette.fr

HORAIRES D'ÉTÉ MÉDIATHÈQUE

Possibilité d'emprunter 15 ouvrages pour chaque lecteur pendant cette période.

DU MARDI 8 AU SAMEDI 19
JUILLET ET DU MARDI 26 AU
SAMEDI 30 AOÛT

- Mardi : 10h30 -12h
- Mercredi : 14h-16h
- Jeudi : 10h30 -12h
- Vendredi : 14h-16h
- Samedi : 10h30 -12h

LUDOTHÈQUE

- Salle Gustave Braëmer,
rue Fleury Thévene - 42420 Lorette

HORAIRES D'ÉTÉ LUDOTHÈQUE

DU MARDI 8 AU SAMEDI 19
JUILLET ET DU MARDI 26 AU
SAMEDI 30 AOÛT

- Mercredi : 14h-16h
- Samedi : 10h30 -12h

FERMETURE

MÉDIATHÈQUE
ET LUDOTHÈQUE

DU MARDI 22 JUILLET
AU SAMEDI 23 AOÛT

MÉDIATHÈQUE YVES DUTEIL COMMENT LES JEUX ET JOUETS DE LA LUDOTHÈQUE SONT-ILS CLASSÉS ?

La classification ESAR s'appuie sur les stades de développement de l'enfant établis par le psychologue Jean Piaget. Elle comporte 4 catégories de jeux.

- Les jeux d'**E**xercice : qui suscitent un jeu sensoriel et moteur répété pour le plaisir de s'exercer.
- Les jeux **S**ymboliques ou jeux d'imitation.
- Les jeux d'**A**ssemblage : réunir, agencer afin d'atteindre un but précis.
- Les jeux de **R**ègles : avec un code défini à respecter et des règles acceptées par les joueurs.



L'ACCUEIL DES ÉCOLES

La médiathèque accueille chaque semaine de nombreuses classes du primaire et parfois de la maternelle, c'était le cas dernièrement avec la venue des petites sections de Virginie de l'école Marie Curie.



L'AMIE DU RANGEMENT

Le mardi 3 juin s'est déroulée à Rive de Gier la soirée de clôture du prix «**De page en page**», 20 des 47 participants lorettois s'y sont rendus afin d'échanger avec Lauren Molka, autrice de l'essai «**Mangeuses**» ainsi qu'avec les autres lecteurs des médiathèques de la vallée du Gier.



Après plusieurs mois de travaux, la médiathèque totalement rénovée, a fait peau neuve. Les fonds seront progressivement remis en place cet été pour l'ouverture prévue début septembre. **Au plaisir de vous y accueillir !**

Lorette
en Fête



Fête Nationale

LUNDI 14 JUILLET 2025 À 23H

AU PARC DE LOISIRS DES BLONDIÈRES

Feu d'artifice d'exception !

VEZ NOMBREUX ASSISTER À CE MOMENT MAGIQUE !

ORGANISÉ PAR LE SERVICE CULTUREL DE LORETTE

SAISON CULTURELLE 25-26

THÉÂTRE

**SAMEDI 4
OCTOBRE 2025**
20H30



HUIT FEMMES
THÉÂTRE DES LOGES

Année 60... On se prépare à fêter Noël à la campagne, dans une demeure bourgeoise coupée du monde par une tempête de neige. Mais à l'étage, le maître de maison est retrouvé mort dans son lit, assassiné un couteau planté dans le dos... Autour de lui, huit femmes... Et fatalement la meurtrière est l'une d'entre elles, chacune avec un mobile et un secret jalousement gardé. Elles s'entredéchirent dans un déballage de répliques assassines et de règlement de compte. Mais qui est la meurtrière ?

FESTIVAL DE L'HUMOUR

**SAMEDI 11
OCTOBRE 2025**
20H30



**ANTOINE
DONNEAUX**
IMITATEUR MAIS PAS QUE !

De l'imitation, au chant, à l'humour.
On parle de plus en plus de l'humour Belge en France... Nul doute que nos voisins ont su imposer sur scène leur humour, distingué, surréaliste, irrévérencieux et leur autodérision. Antoine Donneaux n'échappe pas à la règle, il est le fruit de cette nouvelle vague *made in Belgium*. Depuis son plus jeune âge, il fait rire ses copains en classe. Chaque année, il joue dans le cabaret de sa ville natale. Il chante aussi et cultive un talent d'imitation ! Son inspiration, il la cherche chez Laurent Gerra. Il y raconte sa vie, il évoque des souvenirs mais aussi des sujets de société, d'actualité qui le touchent comme par exemple l'influence de la publicité. Il transforme ses cordes vocales comme possédées par un autre, ou parfois même une autre, et laisse des personnages bien connus se glisser dans ses chroniques absurdes et ses petites tranches de vie palpitante.

FESTIVAL DE L'HUMOUR

**SAMEDI 22
NOVEMBRE 2025**
20H30



**GIGI
VOUS DÉCAPE
LA TIGNASSE**
GHYSLAINE LESEPT

Gigi propose son nouveau «seul en scène».
Après *Le magasin d'olives* et *Noces de rouille*, Gigi a décidé d'ouvrir un salon de coiffure ! Jusque là tout va bien, sauf qu'elle n'est pas coiffeuse... Gigi va devoir explorer toutes les solutions pour se former sur le tas... et le tas ce sont ses clients. Entre ses premiers pas (hésitants) sur Internet où elle espère trouver de précieux conseils, le soin miracle que lui a concocté son mari Jeannot, et beaucoup d'autres péripéties, on peut craindre le pire !
Tout y passe et personne n'est épargné, pas même les politiques qu'elle défrise à sa manière ! Fixez bien les chignons et laquez-vous la tignasse avant de venir, ça va décoiffer !
PS : Les chauves sont également les bienvenus et pourront bénéficier d'un lustrage gratuit !

FESTIVAL DE L'HUMOUR

**SAMEDI 29
JANVIER 2025**
20H30



LES CABOTINES
VALÉRIE BÈGUE - STEEVY BOULAY
ELISA SERVIER - CHRISTIAN CHARMETANT
DANIEL-JEAN COLLREDO
CATHERINE VRANKEN

Quelle époque ! Nous sommes au début du XIX^e siècle, Napoléon vient d'être nommé empereur des Français !
La grande comédienne, M^{lle} Georges, protégée de Napoléon, triomphe chaque soir sur la scène de la Comédie-Française. Mais c'est sans compter la jalousie de sa rivale, soutenue par Joséphine, M^{lle} Duchesnois. C'est sur ce fond tragi-comédie que se situe l'action de « Les Cabotines ». Nous voilà plongés dans la loge de M^{lle} Georges, les courtisans se succèdent, Talleyrand, ministre des affaires étrangères intrigue, François-Joseph Talma comédien préféré de Napoléon excelle et M^{lle} Duchesnois se déchaine. Jusqu'à ce qu'une jeune première M^{lle} Mars, vienne bouleverser tout ce parfait édifice...
L'atmosphère de cette époque est parfaitement respectée, les dialogues sont jubilatoires, les bons mots se succèdent et les scènes s'enchaînent à un rythme fou.

Abonnez-vous !

FESTIVAL
DE L'HUMOUR

**SAMEDI 31
JANVIER 2026**
20H30



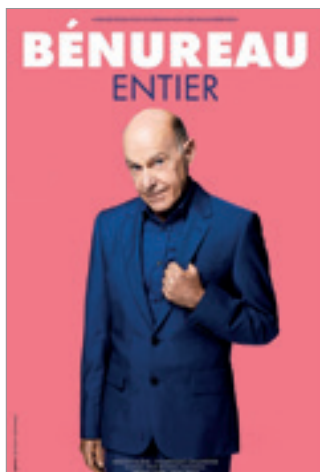
DADDY BLUES
C^{IE} DE LA GRIOTTE

Sale temps pour Bernard Lapierre ! Le jour où on lui remet enfin son fils adoptif, sa femme le quitte ! Et comme si cela ne suffisait pas de devoir mentir à la fonctionnaire de la DASS pour garder le bébé, il doit jongler entre son associé psychorigide, un client mécontent, une secrétaire syndiquée et une femme bipolaire !

La cavalcade de situations improbables semble ne pas avoir de fin... Mais que ne ferait-on pas pour être papa ? L'adoption en toile de fond d'une comédie. Une histoire de notre époque, une vraie pièce de troupe, dans un style vif, décalé et drôle... pour une comédie familiale, grand public du théâtre de divertissement de qualité.

FESTIVAL
DE L'HUMOUR

**VENDREDI 27
FÉVRIER 2026**
20H30



**DIDIER
BÉNUREAU**
ENTIER

**Qu'est-ce que c'est ce spectacle ?
Bah ! Ça parle de quoi ?**

Sketchs burlesques, chansons débiles, personnages loufoques... L'idée, pour ce one-man show c'est de retrouver les personnages de ses précédents spectacles pour leur faire côtoyer de nouveaux personnages et de mêler parfois des textes à l'humour plus noir : un instructeur pour étudiants CRS, une intervention télévisuelle du Président de la République, un enfant anti-écologie, qui trouve que la nature bordelise la terre... un Rap contre le porno et un affreux couple de vieux racistes... ajouter à ça, sketches que le public est content de retrouver. Choix toujours délicat, la comédie passe avant le sens, c'est ma règle. Il y aura 3 ou 4 chansons.

CONCERT

**VEN. 10 ET SAM. 11
AVRIL 2026 | 20H30**
**DIM. 12
AVRIL 2026 | 15H**



**LE CHŒUR
DU PILAT**
DROIT DEVANT

Dans son nouveau spectacle, sous la direction de Marie-Pierre Odin, le Chœur du Pilat réaffirme le droit pour chacun de se réaliser pleinement, d'être heureux et libre. Il célébrera avec vous la richesse de la diversité humaine et espère vous convaincre et vous émouvoir en interprétant Michel Berger, Vitaa et Slimane, Mentissa, Moustaki, Soprano et tant d'autres...

FESTIVAL
DE L'HUMOUR

**SAMEDI 25
AVRIL 2026**
20H30



CLASSE !
CÉCILE GIROUD
& YANN STOTZ

Il y a en effet beaucoup d'élégance dans leur tenue vestimentaire. Ils portent la robe haute couture et smoking avec un naturel quasi aristocratique. Bref, ils sont chics ! Le problème, c'est qu'en dépit du raffinement de leur tenue, ils vont en manquer souvent... de tenue. Ce spectacle est une belle surprise. On s'y rend pour découvrir deux nouveaux comiques et on y rencontre un duo musical débordant de talent. D'un côté, il y a Yann STOTZ, véritable homme élastique affublé d'une voix de crooner et d'un sens inné de l'autodérision. De l'autre, gambade la pétaradante Cécile GIROUD qui taquine du piano aussi bien qu'elle chante. Bref, c'est frais, réjouissant, délicieusement grivois, complètement déjanté, mais toujours d'une extrême qualité. Spectacle à voir absolument !

BILLETTERIE

MAIRIE DE LORETTE
SERVICE CULTUREL
PERMANENCE

Les jeudis de 8h à 11h30
et de 13h30 à 16h30

04 77 73 76 24

culture@ville-lorette.fr
www.ville-lorette.fr



SALLE L'ÉCLUSE
30, rue Adèle Bourdon à LORETTE

SAMEDI 6 SEPTEMBRE À LORETTE



9h - 12h



FORUM DES ASSOCIATIONS

Place du III^e Millénaire

Vous êtes à la recherche d'une nouvelle activité pour la rentrée ? Venez à la rencontre des associations de la ville.

13h - 18h

CHALLENGE DE LA MUNICIPALITÉ CONCOURS DE PÉTANQUE

Parc des Blondières

13h : inscription sur site le jour-même,

14h : début du concours

18h : remise des trophées par Monsieur le Maire,

20h30 - 23h



CINÉMA EN PLEIN AIR

Parc des Blondières

20h30 : entrée du public,

21h : projection du film

Belle et Sébastien



+ D'INFO : SERVICE CULTUREL
LE JEUDI AU 04 77 73 76 24 OU 04 77 73 59 65

1
cours d'essai
gratuit avant
inscription

NOUVEAU



LORETTE'S DANSE BATON

Un nouveau club de majorettes est ouvert depuis le 16 avril 2025 à la demande de certains parents Lorettois pour faire redécouvrir « les Majorettes » aux enfants d'aujourd'hui (à partir de 9 ans).

**Tu as l'esprit d'équipe, tu aimes danser, les strass et les paillettes ?
N'hésite pas à venir découvrir notre passion !**

Les entraînements ont lieu à la salle Jean Rostand le mercredi de 16h30 à 18h30.

Pour plus de renseignements : nous contacter à l'adresse mail suivante : lorettesdansebaton@gmail.com

Nous serons présents au Forum des associations le samedi 6 septembre à Lorette, place du III^e Millénaire



K.C.L. KARATÉ CLUB LORETTOIS

Dojo de l'Ecluse - 30 rue Adèle Bourdon - 42420 LORETTE - e-mail : kclorette@yahoo.fr - www.kcl.kalisport.com

Sébastien : 06 03 16 00 05 - Nadi : 07 82 09 05 34 - Julien : 07 50 31 74 56 - [@KarateClubLorette](https://www.facebook.com/KarateClubLorette) [@kc.lorette](https://www.instagram.com/kc.lorette)

LE KARATÉ, BIEN PLUS QU'UN SPORT, UNE ÉCOLE DE VIE

La saison sportive 2024/2025 touche à sa fin, marquant l'aboutissement d'une année intense, passionnante et riche en réussites pour le Karaté Club Lorettois. Entre compétitions, stages et moments de partage, nos élèves — enfants, adolescents et adultes — ont vécu une saison placée sous le signe du dépassement de soi, de la progression personnelle et de la transmission des valeurs fondamentales du karaté.

COMPÉTITIONS, BIEN PLUS QUE DES PODIUMS

Tout au long de l'année, nos compétiteurs se sont brillamment illustrés sur les tatamis. Le club enregistre une belle moisson de médailles et de podiums lors des différentes compétitions locales, régionales et nationales.

Pour clôturer la saison, nos sélectionnés ont participé aux Coupes de France à Lille, Clermont-Ferrand et Marseille. Ils ont également accompagné les débutants dans la découverte de la compétition lors de l'Open départemental et des interclubs.

Mais au-delà des résultats sportifs, c'est avant tout l'évolution personnelle de chacun que nous retenons.

La compétition, pour nous, n'est pas une finalité mais un levier pour progresser, se dépasser et grandir.

La pratique du karaté renforce la concentration, la gestion du stress, l'autonomie et la confiance en soi. Des qualités essentielles qui accompagnent nos jeunes bien au-delà du dojo, tout au

long de leur scolarité et dans leur future vie d'adulte.

Le karaté est bien plus qu'un sport : c'est une véritable école de vie, porteuse de valeurs qui contribuent à former des citoyens responsables et épanouis.

S'OUVRIR À D'AUTRES HORIZONS

Au fil de la saison, nos pratiquants, en particulier les adolescents et les adultes, ont eu l'opportunité de participer à de nombreux stages dirigés par des experts nationaux et internationaux, issus de styles et d'écoles martiales variés. Ces expériences ont enrichi leur pratique, affiné leur compréhension du karaté et élargi leur vision.

Le karaté est un sport accessible à tous, sans limite d'âge. Il compte parmi les disciplines sportives les plus pratiquées par les seniors (45 % des licenciés) et les femmes (41 % des licenciés). À chaque âge et selon ses capacités, il est possible d'adapter sa pratique — c'est l'une des grandes richesses de notre discipline.

RENDEZ-VOUS EN SEPTEMBRE !

La reprise des cours est fixée au jeudi 4 septembre 2025. Pour tout renseignement concernant le club, nos activités ou les inscriptions, n'hésitez pas à nous contacter ou à consulter notre site internet. Nous souhaitons à tous un très bel été !





TENNIS - CLUB DE LORETTE

57 rue du Pilat - Complexe sportif Pierre Mendès France - 42 420 Lorette
Tél : 06 20 08 12 94 e-mail : tclorette@laposte.net  tennisclublorette

INFORMATIONS DU TENNIS CLUB DE LORETTE

INTERCLUBS SENIORS

3 équipes (2 masculines et 1 féminine) étaient engagées en divisions départementales durant le printemps.

Les équipes messieurs se maintiennent en D1 et en D3. L'équipe dames descend en D2 la saison prochaine.

TOURNOI GALAXIE ORANGE

C'est sous un beau soleil et un peu de vent que le tournoi Galaxie orange mixte (8-10 ans) s'est déroulé sur les courts du club le samedi 12 avril.

8 jeunes, parmi lesquels 2 Lorettois, Elio Le Fournis et Ilario Dessel, ainsi que 2 filles ont joué 3 matchs chacun. Augustin Baillon (AS Chavanoise) s'est imposé en finale contre Charlotte Oriol (TC la Ricamarie). Paul SERRE (TC la Quérillière Saint-Just Saint-Rambert) complète le podium. Bravo à tous les enfants !

TMC U12 VERT MIXTE

7 jeunes ont participé au tournoi multichances mixte U12 ans vert le samedi 19 avril après-midi. Le tournoi a été remporté par Hugo Giroud (30/3 - TC Brignais-Chaponost) face à Sacha Vasic (30/3 - TC la Talaudière). Louis Oriol (30/5 - TC la Ricamarie) est 3^e. De très belles rencontres entre tous, félicitations !

INTERCLUBS U10 ORANGE

Le samedi 17 mai, le club accueillait la 3^e journée des interclubs U10 orange. 3 équipes se sont affrontées : l'AS Chavanoise, le TC Andrézieux-Bouthéon et le TC Lorette, représenté par Elio et Ilario qui terminent à la 2^e place de ce plateau. Bravo aux garçons pour cette campagne 2025 !

TOURNOI PRINTEMPS-ÉTÉ

Cette saison, notre tournoi s'est déroulé du 26 mai au 22 juin, avec une épreuve



À NOTER

PERMANENCES RÉINSCRIPTIONS 2025-2026

Des permanences ont été proposées durant le tournoi pour les réinscriptions 2025-2026, avec un tarif préférentiel.

D'autres permanences seront assurées fin août-début septembre



Les participants au tournoi Galaxie orange

supplémentaire : le double mixte. A cette heure, 150 inscrits, dont 30 femmes, un record ! Les épreuves de simple sont ouvertes aux joueurs jusqu'à 5/6 et aux joueuses jusqu'à 15/1.

Compte-rendu dans le prochain Kiosque.

TENNIS EN FAMILLE

En amont des finales du tournoi le 22 juin, le club a organisé une matinée pour les familles des jeunes du club.



BASKET - BC LORETTE

Tél : 06 31 74 65 03 e-mail : bc-lorette@outlook.fr  basketbclorette

LES FÉMININES À L'HONNEUR

La saison 2024/2025 est terminée pour nos licenciés mais pas pour les membres du bureau qui travaillent déjà sur la saison prochaine.

Les loisirs ont fait des matchs amicaux au gymnase et à l'extérieur.

Les babys ont fait de gros progrès avec l'apprentissage du basket par des jeux ludiques.

Les U9 et U11 ont fait une 3^e phase en démontrant tout leur travail fourni aux entraînements.

La 3^e phase aura été plus dure pour les U13 qui terminent 5^e, les U15 6^e et les U18 7^e.

Pour nos seniors garçons PRM, nous avions espéré une montée, ils finissent 4^e avec une bonne 1^{ère} partie de championnat.

L'équipe qui est à l'honneur cette saison est nos seniors filles RF3 qui finissent 1^{ère} et accèdent en RF2 ce qui est historique pour le club pour des féminines, donc félicitations à elles et le travail de leur 2 coachs : Romain et Adrien. Elles n'ont pas gagné le titre de championnes dans leur catégorie, mais leur parcours depuis



Les RF3 prêtes pour la montée en RF2

plusieurs années est plus qu'honorable, donc nous les retrouveront pour de nouvelles aventures en RF2.

Cela méritait bien une récompense du club et un tee-shirt souvenir pour marquer cet événement.

Merci à nos bénévoles qui travaillent dans l'ombre pour toutes les manifestations, dont notre videgrenier qui a été un succès pour une première.



JUDO LORETANE

Tél : 06 77 20 21 08 - e-mail : judo.loretane@free.fr,
site : www.judoclublurette.sportsregions.fr  judo club loretane



UNE TRÈS BELLE ANNÉE POUR LE CLUB DE JUDO LORÉTANE !

La saison 2024-2025 est terminée. Judo Loretane est fier de cette saison, marquée par l'implication de ses judokas, la convivialité sur et en dehors du tatami, et un bel esprit de progression. De nouvelles inscriptions et des essais ont été réalisés en fin de saison, preuve du dynamisme et de l'attractivité du club.

FÉLICITATIONS À NOS JUDOKAS !

Bravo à Lison et Naël, qui ont brillamment représenté le club lors des championnats de France. Leur engagement, leur détermination et leur esprit sportif font la fierté de toute l'équipe. Ils sont un véritable exemple pour les plus jeunes judokas.

Un immense bravo également à Evan, qui a obtenu sa ceinture noire en 2025 ! C'est une étape symbolique et exigeante, qui récompense des années d'efforts, de régularité et d'engagement sur les tatamis.

La ceinture noire ne s'obtient pas en un jour. C'est la reconnaissance de compétences techniques, de résultats sportifs et d'un engagement dans la vie du judo. Elle repose sur la validation de quatre Unités de Valeur (UV) :

- **UV1-Kata**

Réalisation d'un enchaînement technique codifié en binôme.

- **UV2-Technique**

Maîtrise démontrée d'un large éventail de techniques en situation.

- **UV3-Compétition**

Marquer 100 points en compétition officielle contre des ceintures marron ou supérieures.

- **UV4-Arbitrage**

Participation à l'arbitrage ou à l'organisation de compétitions, preuve d'un esprit club et d'une implication au-delà du combat.

RENDEZ-VOUS DE FIN DE SAISON 2024-2025

La fête du judo a rassemblé de nombreux participants le vendredi 13 juin au

gymnase du dojo. Merci à toutes celles et ceux qui ont contribué à faire de ce moment un temps fort de l'année.

CAP SUR LA SAISON 2025-2026 !

- Reprise des cours :
Mercredi 3 septembre 2025
- Forum des associations
Samedi 6 septembre 2025

Venez nous rencontrer pour échanger, poser vos questions, inscrire un nouveau judoka, ou encore vous renseigner sur le cours de cardio, accessible à tous, même aux non-judokas.

Nous vous attendons nombreux pour démarrer cette nouvelle saison dans le plaisir, la convivialité et avec l'esprit du judo qui nous unit.

ALLIANCE POUR LORETTE

GROUPE ALLIANCE POUR LORETTE

Il est difficile de vous cacher qu'au cours du conseil municipal du mardi 17 juin dernier, 15 membres du groupe majoritaire ont voté contre les propositions du Maire sur des points essentiels :

- Régime indemnitaire des élus en charge d'une délégation ;
- Les Comptes Financiers Uniques 2024, c'est-à-dire celui du Maire regroupé avec celui de la trésorière, qui validait les comptes du Maire.

Une situation désastreuse jamais vue dans les annales de la commune. La cheffe de file de cette fronde est Madame Éveline Oriol, première adjointe, qui s'est vu retirer ses délégations aux finances et au personnel le lundi 2 juin dernier, pour perte de confiance.

Par sa lamentable action de destruction, elle renie tous ses engagements au sein du groupe Alliance pour Lorette, alors qu'une large majorité de Lorettois, nous avaient renouvelé leur confiance avec près de 78 % des suffrages exprimés lors des élections de mars 2023.

Elle renie notre engagement de défendre l'intérêt général des Lorettois en voulant nous faire payer les déficits de Coline et Colas générés par les enfants que cette crèche inscrit bien qu'ils soient domiciliés sur d'autres communes.

LES LORETTOIS N'ONT PAS À PAYER DES IMPÔTS POUR RENFLOUER LES DÉFICITS DE LA CRÈCHE GÉNÉRÉS PAR LES ENFANTS DES COMMUNES EXTÉRIEURES.

L'un d'eux, Gérard TARDY

LIBRES D'AGIR POUR LORETTE

NOTRE PRIORITÉ SAUVER LA CRÈCHE !

Tardy, Oriol et Payre se divisent, alourdissent les impôts de 10 % et dilapident des millions dans des projets fous comme un théâtre coûteux ou une baignade déficitaire. Pendant ce temps, nous nous battons pour les Lorettois : sauvetage de la crèche, cantine à un euro, défense du pouvoir d'achat... Le véritable changement c'est nous !

Suivez toutes nos actions sur Facebook et libresdagir.fr

LE DANGER C'EST TARDY

Personnalité tyrannique ou leader à l'écoute ?

La commune a besoin de renouveau, pas d'autoritarisme

Compétent et ouvert, Julien doit être le futur Maire !

Maud PITZALIS

INFORMATIONS PRATIQUES

MAIRIE DE LORETTE

Place du III^e Millénaire
42420 LORETTE

Tél : **04 77 73 30 44**

**HORAIRES
D'OUVERTURE**
du lundi au vendredi*
de 8h à 12h
et de 13h30 à 17h30

***FERMÉE LE MARDI
APRÈS-MIDI**



SERVICE MUNICIPAL ENFANCE

■ **RELAIS PETITE ENFANCE**
87, rue Jean Jaurès
Tél : **04 77 73 94 72**

■ **PÔLE JEUNESSE / CENTRE
DE LOISIRS / RAMASSAGE
SCOLAIRE / CANTINE**
Rue Jules Ferry
Tél : **04 77 73 59 65**



MÉDIATHÈQUE

■ **YVES DUTEIL**
7, rue Jean Moulin
Tél : **04 77 73 67 44**



SALLES MUNICIPALES

■ **L'ÉCLUSE**
Rue Notre Dame
Tél : **04 77 73 19 86**

■ **SALLE JEAN ROSTAND**
Voie Jean Mugniery
Tél : **04 77 73 30 44**



STADE /COMPLEXES

■ **STADE DU DORLAY**
Tél : **04 77 73 03 62**

■ **PIERRE-MENDÈS FRANCE**
Tél : **04 77 73 18 70**

■ **BAIGNADE NATURELLE DE
LORETTE**
(hors période estivale)
Tél : **04 77 73 30 44**



SERVICE DES EAUX

■ **OELIE**
Tél : **04 77 42 23 75**
· du lundi au vendredi de 8h à 19h
· Samedi : 8h à 13h
ou
URGENCES 7J/7 - dépannage
Tél : **04 77 42 36 76**

DIVERS

■ **A.D.I.L. - AGENCE
DÉPARTEMENTALE
D'INFORMATION SUR LE
LOGEMENT**
Saint-Etienne
Tél : **04 77 95 13 32**

■ **PÔLE EMPLOI**
1A, cours Gambetta
Rive de Gier
Tél : **3949**

■ **LA POSTE**
Tél : **3631**

■ **SERVICE PUBLIC**
Tél : **3939**



DÉCHÈTERIE DE LORETTE

Rue Adèle Bourdon
Tél : **0 800 882 735**

■ **HORAIRES D'ÉTÉ**
DU 1^{er} AVRIL AU 31 OCTOBRE
· Lundi au vendredi : 9h30 à 12h / 14h à 18h30
· Samedi : 9h30 à 18h30
· Dimanche et jours fériés : FERMÉ

■ **HORAIRES D'HIVER**
DU 1^{er} NOVEMBRE AU 31 MARS
· Ferme à 17h30 au lieu de 18h30

DÉCHÈTERIES EXTÉRIEURES

■ **SAINT-CHAMOND**
Tél : **0 800 882 735**

■ **TARTARAS**
Tél : **0 800 882 735**



POLICE / GENDARMERIE

■ **POLICE MUNICIPALE**
Tél : **06 83 82 02 18**
PERM. : lundi de 10h à 12h

■ **COMMISSARIAT
DE SAINT-CHAMOND**
Tél : **04 27 40 21 21**



URGENCES

■ **SAMU 15**

■ **POMPIERS 18**

■ **POLICE SECOURS 17**

■ **APPEL D'URGENCE
EUROPÉEN 112**

■ **ALERTE ATTENTAT
ou ALERTE ENLÈVEMENT 197**



PERMANENCES EN MAIRIE DE LORETTE (SUR RDV)

■ **MISSION LOCALE**
PERM. : mardi de 9h à 12h

■ **A.T.M.P. - ASSOCIATION
DES TITULAIRES MAJEURS
PROTÉGÉS**

PERM. : mardi de 15h30 à 16h30
// Un mardi par mois

■ **ENTRAIDE SERVICE DES
TUTELLES / ENTRAIDE SOCIALE**
PERM. : jeudi de 9h à 12h
// Un jeudi par mois



PERMANENCES EXTÉRIEURES

■ **ASSISTANTE SOCIALE**
Rue Rivoire Villemagne
42420 Lorette
Tél : **04 77 73 38 80**
ou **04 77 83 01 30**
PERM. : mardi et jeudi matin
// sur rendez-vous

■ **P.M.I.**
Rue Rivoire Villemagne
42420 Lorette
Tél : **04 77 73 23 54**
Tél pour RDV : **04 77 83 01 30**
PERM. : 2^e et 4^e mardi de 14h à 17h

■ **CONCILIATEUR DE JUSTICE**
Mairie de la Grand Croix
PERM. : 2^e et 4^e mercredi du mois
de 14h à 16h



LES ÉCOLES

■ **ÉCOLE MATERNELLE
MARIE CURIE**
2, rue Fleury Thévenet
Tél : **04 77 73 27 07**

■ **ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE
JEAN DE LA FONTAINE**
Place H. Bonnassières
Tél : **04 77 73 20 85**

■ **ÉCOLE PRIVÉE
NOTRE DAME DE LORETTE**
1, place Neyrand Thiollière
Tél : **04 77 73 27 16**



E.H.P.A.D.

■ **RÉSIDENCE LES RIVES D'OR**
1, rue Rivoire Villemagne
Tél : **04 77 20 01 28**



À VOS AGENDAS

JUILLET

LUNDI 14	FÊTE NATIONALE FEU D'ARTIFICE	//	23h	Parc des Blondières	Service animation
-----------------	----------------------------------	----	-----	---------------------	-------------------

AOÛT

SEPTEMBRE

LUNDI 1^{ER}	RENTÉE DES CLASSES	//	8h30	Ecoles	
SAMEDI 6	FORUM DES ASSOCIATIONS	//	9h-12h	Place du III ^e Millénaire	Service animation
	CONCOURS DE PÉTANQUE CHALLENGE DE LA MUNICIPALITÉ	/	13h-18h	Parc des Blondières	Service animation
	CINÉMA EN PLEIN AIR	/	20h30	Parc des Blondières	Service animation
VENDREDI 19	DON DU SANG	//	16h-19h	Salle Jean Rostand	Amicale des donateurs de sang bénévoles

OCTOBRE

MARDI 7	SEMAINE BLEUE - NOT'MUSIQUE	//	14h	Salle Jean Rostand	C.C.A.S.
SAMEDI 4	8 FEMMES - THÉÂTRE DES LOGES	//	20h30	Salle l'Ecluse	Festival de l'humour
SAMEDI 11	ANTOINE DONNEAUX	//	20h30	Salle l'Ecluse	Festival de l'humour

Lorette, ville d'avenir et de traditions

ASSOCIATIONS // MERCI DE TRANSMETTRE VOTRE ARTICLE AVANT LE 1^{ER} SEPTEMBRE 2025 // kiosque@ville-lorette.fr

LE KIOSQUE